

PLAN DE GESTION DE CRISE SANITAIRE DE LA CPTS MULHOUSE AGGLOMÉRATION

Date	Version [001]	Auteurs	
Septembre 2023	Durée de validité 09/2023 09/2024	GUIDOUM Mabrouka ARSLAN Teyfik	CHAMPENIER Rachel TRYNISZEWSKI Frédéric
Ce document a été rédigé sur la base de guide méthodologique d'élaboration du plan de gestion de crise sanitaire des CPTS élaboré par : URPS ML PACA - ARS PACA- CESU13			

Sommaire

PREAMBULE	3
ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA REPONSE AUX SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES : SSE	4
I - RISQUES ET MENACES SANITAIRES	4
II - ORGANISATION NATIONALE ET TERRITORIALE DE LA GESTION DE CRISE	5
A - LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ORGANISATION.....	5
<i>Les acteurs non sanitaires :</i>	6
<i>Les acteurs sanitaires :</i>	7
B - LES DISPOSITIFS DE PLANIFICATION DE LA RÉPONSE AUX SSE.....	8
1 - <i>Le dispositif ORSAN</i>	8
2 - <i>Les plans des opérateurs</i>	10
3 - <i>Les plans de renforts.....</i>	17
4 - <i>Les plans de réponse de la sécurité civile</i>	17
III - PRINCIPES DU PROCESSUS DE GESTION DE CRISE	19
A - PHASE 1 - INITIALE : ALERTE ET RÉPONSE IMMÉDIATE	19
B - PHASE 2 - MONTÉE EN PUISSANCE	20
C - PHASE 3 - CONDUITE DE LA CRISE.....	20
D - PHASE 4 - SORTIE DE CRISE.....	21
FICHE D'IDENTITÉ DE LA CPTS MA.....	22
SOMMAIRE DOCUMENT CADRE	23
I - CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE.....	24
A - COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA CPTS MA POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION DE SSE.....	24
B - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE PILOTAGE (COFIL).....	25
II - ÉCOSYSTEME DE LA CPTS	26
A - CARTOGRAPHIE DES RISQUES DU TERRITOIRE DE LA CPTS MA.....	28
B - CARTOGRAPHIE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE DE LA CPTS MA	34
<i>Autres ressources identifiées par la CPTS en intra territorial :</i>	38
<i>Autres ressources identifiées par la CPTS en extraterritorial :</i>	38
<i>Le recensement des moyens humains susceptibles d'être mobilisés.....</i>	39
<i>Le recensement des moyens matériels susceptibles d'être mobilisés</i>	40
<i>Modalités de recensement de l'offre en matériel.....</i>	42
<i>Moyens mobilisables en cas de coupure réseau électriques, coupure réseau téléphonique, coupure réseau d'eau</i>	44
<i>Le recensement des solutions de téléconsultation sur le territoire</i>	44
C - DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS INTRA CPTS MÉTIERS.....	44
D - L'ANALYSE SWOT DE LA CPTS MA.....	45
III - PREPARATION DE LA REPONSE PAR LA CPTS MA	46
A - CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE	47
<i>Fonctions et missions des membres de la cellule de crise</i>	47
B - MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE	50
C - OUTILS DE RÉPONSE	50
IV - DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE	52
PHASE 1 : DE LA RÉCEPTION DE L'ALERTE À L'ANALYSE DE LA SSE	52
<i>Fiche réflexe 1 : Réception de l'alerte et analyse.....</i>	56
<i>Fiche réflexe 2 : Installation et constitution de la cellule de crise.....</i>	57
PHASE 3 : PILOTAGE DE LA CELLULE DE CRISE.....	58

<i>Fiche réflexe 3 : Conduite de crise</i>	58
PHASE 4 : L'ATERRISSAGE	58
<i>Fiche réflexe 4 : La sortie de crise</i>	59
V - FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL DE LA CELLULE DE CRISE	59
<i>FICHE ACTIONS FONCTION DÉCISION CELLULE DE CRISE</i>	60
<i>FICHE ACTIONS PILOTAGE DE LA CELLULE DE CRISE</i>	61
<i>FICHE ACTIONS ORGANISATION MÉDICALE CELLULE DE CRISE</i>	62
<i>FICHE ACTIONS ORGANISATION PARAMÉDICALE CELLULE DE CRISE</i>	63
<i>FICHE ACTIONS COMMUNICATION CELLULE DE CRISE</i>	64
<i>FICHE ACTIONS SUPPORT CELLULE DE CRISE</i>	65
<i>FICHE ACTIONS SECRÉTARIAT DE LA CELLULE DE CRISE</i>	66
<i>FICHE ACTIONS RÉFÉRENT INTRACPTS ZONE</i>	67
VI - DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE	68
A - POLITIQUE D'ARCHIVAGE DU PLAN DE GESTION DE CRISE	68
B - RÉACTUALISATION DU DOCUMENT	68
C - POLITIQUE D'INFORMATION / SENSIBILISATION / PLAN DE FORMATION	69
D - PROGRAMME ANNUEL D'EXERCICES ET D'ENTRAINEMENTS --> MISE EN PLACE COURANT 2024	69
E - RETEX ET RÉÉVALUATION DU DISPOSITIF	72
<i>Les types d'acteurs du RETEX :</i>	73
<i>Méthodologie du RETEX :</i>	73
<i>Les 3 phases du RETEX :</i>	73
CHECK LIST DE REDACTION D'UN PLAN DE GESTION DE CRISE	77
ANNEXES	79
RAPPEL RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)	80
ANNEXE 1 - RÉFÉRENTS INSTITUTIONNELS DES SSE	81
ANNEXE 2 - COORDONNÉES DES STRUCTURES, ÉTABLISSEMENTS, ETC. PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE DE LA CPTS MA	82
ANNEXE 2A - RÉFÉRENTS SSE DES CPTS DU DÉPARTEMENT	85
ANNEXE 3 - TABLEAU DES RÉFÉRENTS MÉTIERS (REMPACEMENT PAR PROFESSION SUITE À LA DISCUSSION DE RÉUNION 24/05)	86
ANNEXE 4A - ANNUAIRE DES MEMBRES MOBILISABLES DE LA CELLULE DE CRISE : À METTRE À JOUR	86
ANNEXE 4B - ANNUAIRE DES MEMBRES MOBILISÉS DE LA CELLULE DE CRISE	89
OUTILS	91
<i>Procédure d'activation du dispositif de gestion de crise</i>	91
<i>Modèle type de point de situation</i>	92
<i>Modèle de main courante</i>	93
<i>Tableau de bord suivi des actions</i>	93
<i>Modèle de compte-rendu de réunion</i>	94
GLOSSAIRE	95
INDEX DES SCHEMAS ET DES TABLEAUX	97
BIBLIOGRAPHIE	99

Préambule

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ont pour mission socle la préparation d'un plan d'action leur permettant de participer à la réponse du système de santé face à une Situation Sanitaire Exceptionnelle (SSE), voire une crise sanitaire grave. Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'Avenant II à l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI) signé le 20 décembre 2021, publié le 31 mars 2022 au Journal Officiel et entré en vigueur le 3 septembre 2022.

Une trame nationale, intitulée *“lignes directrices pour la rédaction d'un plan d'action pour la participation à la gestion de crise sanitaire exceptionnelle par les CPTS”* a été élaborée par le Ministère de la Santé et de la Prévention en lien avec les syndicats représentatifs signataires de l'ACI.

Le présent document est donc réalisé sur la base des éléments présentés dans cette trame nationale et des attendus de gestion de crise.

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA REPONSE AUX SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES : SSE

I - Risques et menaces sanitaires

Le **risque** désigne la possibilité, la probabilité d'occurrence d'un **danger**, c'est-à-dire d'une menace ou d'un péril auquel on est exposé (exemple de la COVID19 : le virus constitue un danger ; la survenue d'un nombre important de patients contaminés constitue un risque).

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 5 grandes familles :

- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, etc.
- Les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, biologiques, ruptures de barrage, etc.
- Les risques de transports collectifs (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.
- Les risques de la vie quotidienne : accidents domestiques, accidents de la route, etc.
- Les risques liés aux conflits.

Parmi ces risques, on appelle **risque sanitaire** un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Lorsque ce risque se réalise en un point et en un instant bien déterminés, on parle d'**événement**. Cet événement devient **exceptionnel** lorsque les moyens nécessaires pour y faire face dépassent les moyens habituels (exemple : la pandémie de COVID19).

Une **Situation Sanitaire Exceptionnelle (SSE)** désigne la survenue d'un événement émergent, inhabituel et ou méconnu qui dépasse le cadre de la gestion courante des alertes au regard de son ampleur, de sa gravité (notamment en termes d'impact sur la santé des populations ou de fonctionnement du système de santé) ou de son caractère médiatique (avéré ou potentiel) et pouvant aller jusqu'à la crise.

Il s'agit de toutes les situations susceptibles d'engendrer une augmentation sensible de la demande de soins ou de perturber l'organisation de l'offre de soins.

Une SSE peut être le résultat d'un événement à cinétique rapide de type attentat ou accident grave ou d'un événement à cinétique lente (exemple épidémie, épisode climatique).

Une **SSE se transforme en crise** lorsque la situation n'est plus maîtrisée. En effet, une SSE suppose une conduite et un pilotage maîtrisés de l'évènement. Ce dernier n'est pas subi. Lorsque les mesures mises en place pour faire face à une SSE sont inadéquates ou dépassées, on bascule dans la crise.

Les CPTS, par le fait qu'elles ne sont ni des établissements ni des structures effectrices de soins, sont majoritairement soumises à des **risques liés à leur environnement extérieur** (épidémies, attentats, catastrophes naturelles...) et non à des risques inhérents à une défaillance interne de leur structure.

Les SSE concernant les CPTS sont classées selon les **5 typologies de crise sanitaire suivantes** :

CATÉGORISATION DU RISQUE	TYPOLOGIE DES SITUATIONS À RISQUE OU MENACES
Prise en charge de blessés somatiques ou psychiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Attentats ● Incendies ● Explosions ● Émeutes ● ...
Prise en charge de malades (notamment des populations fragiles : personnes âgées ou enfants)	<ul style="list-style-type: none"> ● Épidémie saisonnière (grippe, bronchiolite) ● Canicule ● Grand froid ● Pollution
Prise en charge de patients atteints par un agent infectieux émergent et le cas échéant mise en œuvre d'une campagne de vaccination exceptionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Coronavirus ● Fièvre hémorragique virale ● Arboviroses
Prise en charge immédiate de patients atteints par un agent NRC* et suivi à moyen et long terme des éventuels effets induits	<ul style="list-style-type: none"> ● Accidents ou attentats nucléaires ● Accidents ou attentats radiologiques ● Accidents ou attentats chimiques
Altération de l'offre de soins	<ul style="list-style-type: none"> ● Pénurie de médicaments ● Difficultés de circulation liées à la neige, les inondations ou un cyclone

Tableau n°1 : Les différentes catégories de risques et menaces associées – Source : URPS ML PACA

* Concernant le risque NRC, la CPTS assure l'organisation de la prise en charge des seuls patients relevant du domaine ambulatoire qui ne nécessitent ni infrastructures ni matériel spécifique.

Il appartient aux autorités sanitaires et aux administrations en charge du système de soins de qualifier la situation de "crise sanitaire" et d'en organiser la réponse. Seul le Directeur Général de l'ARS, le préfet du département, ou le Ministre chargé de la santé peuvent décider de qualifier une situation de "situation sanitaire exceptionnelle", déclenchant la mise en œuvre des différents plans.

II - Organisation nationale et territoriale de la gestion de crise

La gestion des SSE fait intervenir différentes autorités et structures compétentes dans les limites d'un territoire précis et selon des missions définies.

A - Les différents niveaux d'organisation

On dénombre **quatre échelons d'intervention opérationnels et de coordination** mobilisables dans le cadre d'une SSE (voir schéma 1).

1. **Au niveau national** : ministère de la santé avec l'appui des agences sanitaires (Santé Publique France, ASN, ANSP, ANSM, EFS, ABM, ASIP Santé), ministère de l'intérieur, ministère des armées (service de santé des armées), ainsi que les autres ministères selon la nature de l'événement.
2. **Au niveau zonal** : préfet de zone, ARS de zone, SAMU de zone.
3. **Au niveau régional** : ARS Régionale.
4. **Au niveau départemental** : préfet de département, SAMU, SDIS et associations agréées de sécurité civile.

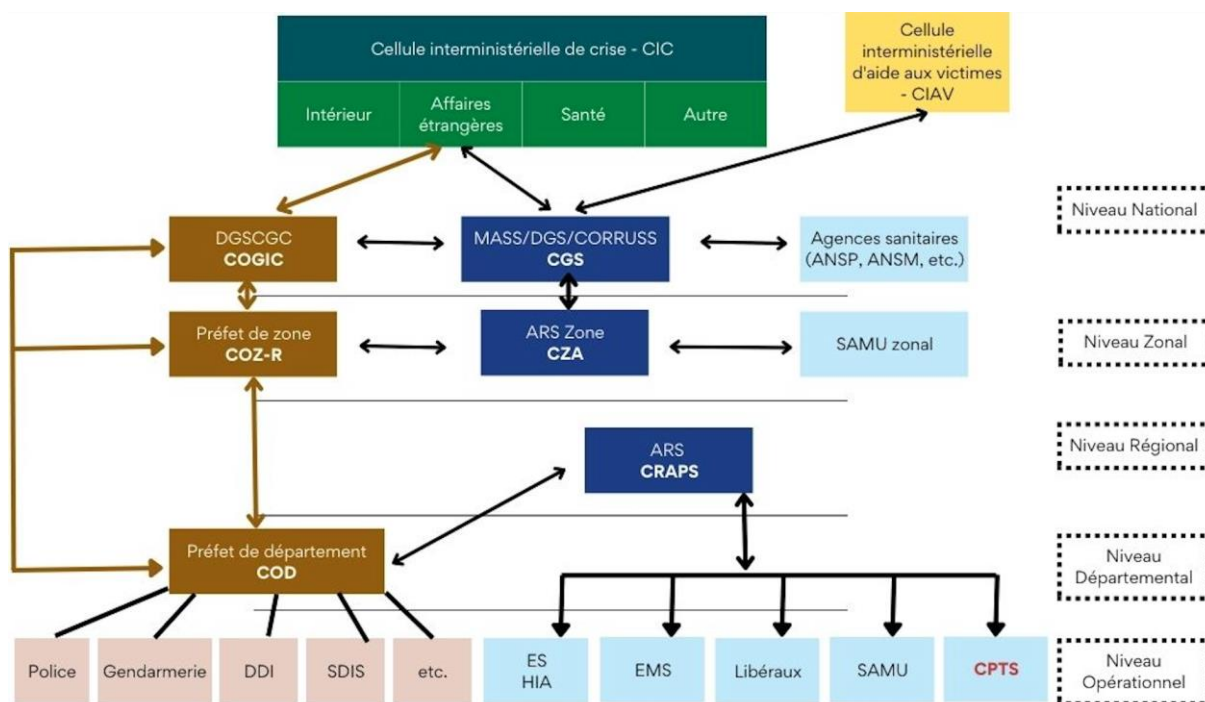


Schéma n°1 : Les différents échelons d'intervention en situation de crise - Source : URPS ML PACA

Chaque niveau d'intervention comprend des acteurs qui interagissent avec les acteurs des autres niveaux :

Les acteurs non sanitaires :

Au niveau national, le Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC), est l'instance de commandement de gestion des crises de la sécurité civile, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Il analyse et gère les catastrophes naturelles et technologiques, assure la remontée d'informations, ainsi que l'interface avec les centres opérationnels des autres ministères.

La Cellule Interministérielle de Crise (CIC) peut être activée par le Premier Ministre si l'ampleur de la crise le justifie. Le Premier Ministre peut également déclencher la Cellule Interministérielle d'Aide aux Victimes (CIAV) qui intervient dans la centralisation en temps réel des informations concernant les lieux de prises en charge des victimes d'actes de terrorisme.

Sept zones métropolitaines (et 5 zones Outre-Mer) de défense et sécurité ont été déterminées sur le territoire national. Placées sous la responsabilité d'un préfet de zone de défense et de sécurité, elles permettent la mise en œuvre des mesures de sécurité nationale, en lien avec les préfets des départements. Pilotées par l'Etat-Major Interministériel de Zone (EMIZ), elles peuvent, en cas de crise, armer leur Centre Opérationnel de Zone (COZ).

La zone de défense et de sécurité Est (ZDS-E) couvre deux régions (Bourgogne Franche Comté et Grand Est), représentant 18 départements.

Le pilotage opérationnel départemental s'effectue quant à lui sous l'autorité du préfet de département. Afin d'assurer la cohérence de l'action publique et la coordination de l'ensemble des acteurs le préfet de département s'appuie sur le Centre Opérationnel Départemental (COD) qui inclut acteurs de la sécurité civile, police, gendarmerie, services de l'État, ARS, représentants des collectivités. En cas de besoin un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) peut être déployé au plus proche de l'événement. Lorsque la crise dépasse l'échelon départemental, la gestion s'effectue en lien avec le préfet de zone.

Les acteurs sanitaires :

Au niveau national, le ministère de la santé et de la prévention dispose d'un Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales (CORRUSS) qui assure 24H/24 et 7J/7 la réponse opérationnelle aux urgences sanitaires ayant un impact sur le territoire national. Il est rattaché à la sous-direction Veille et Sécurité Sanitaire (VSS) de la Direction Générale de la Santé (DGS).

Sur chaque zone de défense et de sécurité est désigné un directeur général de l'ARS de zone. Il est le correspondant du préfet de zone. Sous son autorité, il participe, dans son domaine d'attribution, à la préparation des mesures concourant à la défense et à la sécurité nationale et contribue à la gestion des crises majeures, notamment sanitaires.

À ce titre, le DGARS de zone coordonne l'action des ARS de la zone, ainsi que des services et organismes implantés sur la zone et relevant du ministère chargé de la santé.

Il dispose sous son autorité directe du Service Zonal Défense, Sécurité et Planification (SZDSP). C'est la structure de base de gestion des situations exceptionnelles à l'échelle zonale.

Le DGARS PACA est le DGARS de la zone de défense et de sécurité Sud.

Le pilotage opérationnel de crise sanitaire est régional, assuré par l'Agence régionale de santé.

Au sein de l'ARS, la veille et la sécurité sanitaire sont assurées par une Plateforme régionale de Veille et d'Urgence Sanitaire (PVUS). Elle assure un continuum entre les missions de préparation, de veille, de vigilance et de gestion des alertes et des situations sanitaires exceptionnelles et est constituée des composantes suivantes :

- Le Point Focal Régional (PFR) qui est le point d'entrée de tous les signaux sanitaires ;
- Les missions de veille, d'alerte et de gestion sanitaire (unité Veille et Sécurité Sanitaire) ;
- Les missions de préparation aux crises sanitaires (Service Zonal Défense, Sécurité et Planification : SZDSP) ;
- La cellule régionale PACA – Corse de Santé Publique France.

Lorsque la situation sanitaire le nécessite, l'ARS peut décider d'activer sa Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire (CRAPS). Pilotée par le service zonal, elle assure le suivi et la gestion spécifiques d'un événement exceptionnel régional ou national ayant un impact sanitaire majeur.

Dans ce cadre, la mobilisation de l'ARS est maximale et la CRAPS, opérationnelle 7j/7, dispose de ressources humaines et d'une salle dédiée à la gestion de la crise sanitaire.

Elle constitue le centre de pilotage stratégique dans la gestion de la crise sanitaire.

Par ailleurs, si la situation le justifie, chaque direction départementale de l'ARS peut armer une cellule de crise départementale, la Cellule Départementale d'Appui (CDA). Elle constitue le centre d'appui de proximité dans

la gestion de crise sanitaire. Ses missions varient en fonction de l'organisation retenue à l'ARS PACA pour gérer une crise sanitaire donnée.

Au niveau local, les acteurs de santé peuvent être mobilisés dans la gestion d'une SSE et être amenés à armer leurs cellules internes de crise :

- Les établissements de santé disposent d'un Plan de Gestion des Tensions Hospitalières et des SSE (PGTHSSE) ;
- Les établissements médico-sociaux disposent d'un plan bleu ;
- Les CPTS disposent d'un plan d'actions soins de ville.

B - Les dispositifs de planification de la réponse aux SSE

Il existe une multitude de plans et outils de planification qui se déclinent dans les différents niveaux opérationnels. Tous ces dispositifs de planification sont complémentaires.

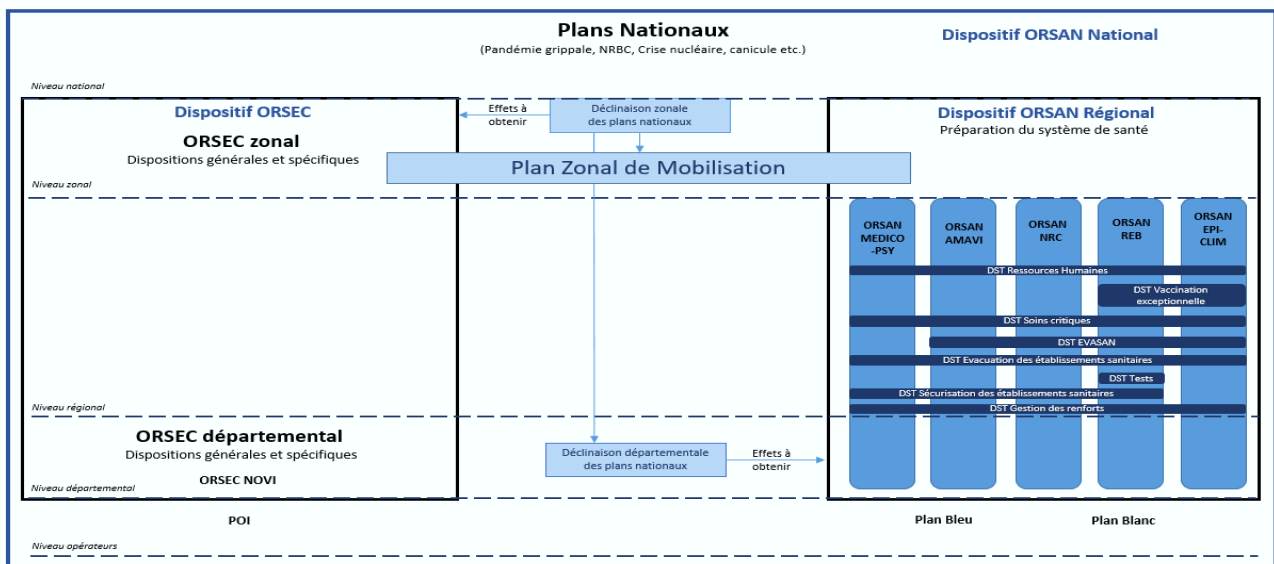


Schéma n°2 : Les dispositifs de planification de la réponse aux SSE - Source : Guide Méthodologique ORSAN

1 - Le dispositif ORSAN

Le dispositif d'Organisation de la Réponse SANitaire (ORSAN) est un dispositif intégré de préparation et de réponse opérationnelle qui détermine l'ensemble des mesures organisationnelles nécessaires pour permettre au système de santé de monter en puissance face à tous types d'événements sanitaires exceptionnels qui sont susceptibles de le mettre en tension ou de perturber de façon significative son fonctionnement.

Le système de santé doit à tout moment être en mesure d'assurer la prise en charge médicale de patients (blessés, impliqués, malades) dans le cadre d'une situation sanitaire exceptionnelle. Afin d'assurer cette mission, le système de santé doit s'adapter voire se renforcer pour prendre en charge en tout point du territoire national, un nombre potentiellement important de victimes requérant parfois des soins spécialisés de haute technicité. Il s'agit également de garantir la continuité et la qualité des soins, des blessés, malades ou parturientes, non directement impliqués dans l'événement, par la mobilisation au plus juste des ressources nécessaires.

La planification sanitaire est assurée à l'échelon national par la Direction générale de la santé qui élabore le dispositif ORSAN national. Le **dispositif ORSAN national** constitue le cadre national de l'organisation de la réponse du système de santé.

À l'échelon régional, l'ARS est en charge de l'élaboration du **dispositif ORSAN régional** qui constitue le cadre territorial de la réponse du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles. Le dispositif ORSAN est construit autour de plans opérationnels de réponse qui organisent en fonction des conséquences d'une situation sanitaire exceptionnelle et de la typologie des patients (blessés ou malades) induite, la mobilisation des opérateurs de soins et des professionnels de santé et déterminent les parcours de soins et les filières de prise en charge des patients. Cette réponse s'appuie sur des dispositifs de mobilisation spécifiques à chaque opérateur de soins dans tous les secteurs de l'offre de soins (ambulatoire de ville, établissements de santé, établissements médico-sociaux).

Le dispositif ORSAN comprend 5 volets :

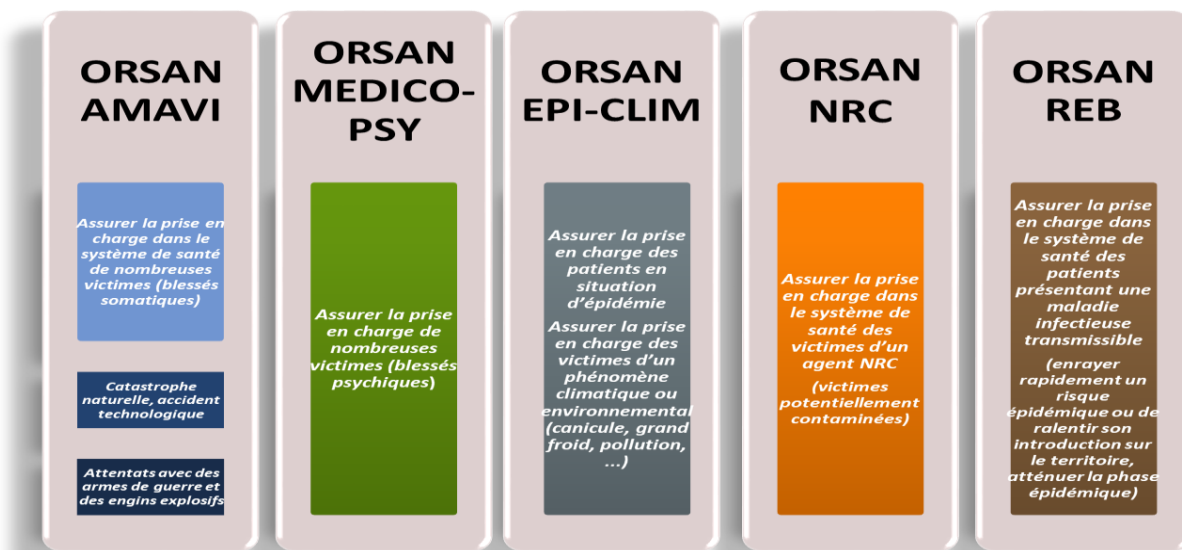


Tableau n°2 : Les différents volets du plan ORSAN - Source : Guide Méthodologique ORSAN

Il comprend également 8 dispositions spécifiques transversales :

N°	Disposition Spécifique Transversale
1	DST mobilisation des ressources Humaines
2	DST organisation d'une vaccination exceptionnelle
3	DST montée en puissance des soins critiques
4	DST organisation des évacuation sanitaire (EVASAN)
5	DST évacuation des ES et ESMS
6	DST dépistage massif d'agent infectieux
7	DST coordination de la sécurisation des ES
8	DST accueil et gestions des renforts projetés

Tableau n°3 : Les 8 Dispositions transversales ORSAN - Source : Guide Méthodologique ORSAN

Face à une situation sanitaire exceptionnelle, le directeur général de l'ARS peut décider, en fonction de la situation, de déclencher un (ou plusieurs) plans opérationnels de réponse ORSAN. Aussi, leur mise en œuvre peut être totale ou partielle, suivant la nature, l'étendue géographique et la gravité de l'événement considéré.

À titre d'exemple, le dispositif ORSAN a été déclenché en 2014 face à la crainte d'une arrivée de patients porteurs d'Ebola et lors de l'épidémie de bronchiolite de novembre 2022.

Pour chaque volet du plan ORSAN, l'ARS procède à une classification des établissements de santé. Cette classification permet de définir le rôle et les objectifs de prise en charge assignés par l'ARS à chaque établissement de santé en fonction, notamment, de leurs capacités d'accueil et de leur plateau technique.

- **Les établissements de « première ligne »** disposent d'une capacité de prise en charge et d'un plateau technique spécialisé permettant la prise en charge immédiate de nombreuses victimes.
- **Les établissements de « deuxième ligne »** sont mobilisables en seconde intention ou contribuent à l'augmentation de la capacité des établissements de première ligne. Ils assurent l'accueil de patients stabilisés, transférés depuis un ou des établissements de première ligne.
- Les autres établissements sont tenus de mettre en place un dispositif permettant d'assurer une **réponse minimale** en SSE. En effet, les établissements de santé non identifiés dans les plans opérationnels de réponse comme établissement de première ou seconde ligne ont toutefois un rôle à jouer. Ils doivent envisager dans leurs PGTHSSE la possibilité d'accueillir et de prendre en charge des victimes ou patients non régulés se présentant spontanément, avant que ceux-ci ne soient orientés vers les établissements adaptés à leur état de santé après régulation par le SAMU.

Cette hiérarchisation permet de faciliter la régulation par le SAMU des patients vers les établissements de santé et de structurer le parcours de soins dans une logique de filière. Les patients sont ainsi orientés prioritairement vers les établissements de « première ligne » pour le risque considéré. Les établissements dits de « deuxième ligne » sont susceptibles de prendre en charge secondairement des patients transférés depuis un autre établissement.

2 - Les plans des opérateurs

Le plan ORSAN régional est décliné par les opérateurs de soins.

➤ **Le plan de gestion des tensions hospitalières et des SSE (PGTHSSE)**

Les établissements de santé sont au cœur de la réponse du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles. Ainsi chaque plan opérationnel de réponse ORSAN est décliné au niveau des établissements de santé (publics et privés) dans le Plan de Gestion des Tensions Hospitalières et des Situations Sanitaires Exceptionnelles (PGTHSSE) à partir des objectifs de prise en charge des patients qui lui ont été donnés par l'ARS en fonction de son positionnement en première ligne ou en deuxième ligne.

La préparation des établissements de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles est donc essentielle car elle permet d'adapter rapidement les organisations internes de chaque établissement pour notamment en mobiliser leurs ressources, dès lors qu'un événement vient perturber le fonctionnement nominal de l'établissement. Chaque établissement de santé doit décliner dans son PGTHSSE un arsenal de mesures graduées activables en fonction de la nature, de l'ampleur et de la cinétique de l'événement. L'objectif est d'optimiser la prise en charge des patients lors d'événements graves et/ou inhabituels, tout en garantissant la continuité et la qualité des soins.

Le dispositif comprend deux niveaux de gradation :

1. **Niveau 1 ou “plan de mobilisation interne”** : organise la réponse à une situation de tensions ou de risques avérés qui ne met pas l'établissement en difficultés à court terme mais qui nécessite une adaptation partielle de l'offre de soins.
2. **Niveau 2 ou “plan blanc”** : organise la réponse aux situations exceptionnelles qui ont un impact potentiellement majeur sur l'organisation hospitalière et qui nécessitent la mobilisation de tout ou partie de l'établissement.

Le plan blanc définit les protocoles d'urgence pour la prise en charge des patients, la coordination des différents services impliqués (urgences, bloc opératoire, radiologie, etc.), les moyens de transport, l'utilisation des moyens de secours extérieurs, etc. L'objectif principal du plan blanc est de garantir la sécurité des patients et de l'équipe médicale, de maximiser les chances de survie des patients les plus graves et de limiter les conséquences pour les personnes.

Le plan blanc est activé par le Directeur de l'Établissement. Le DG ARS peut par ailleurs solliciter son activation sur la base d'informations dont il dispose et qui font état d'un risque dépassant le niveau local.

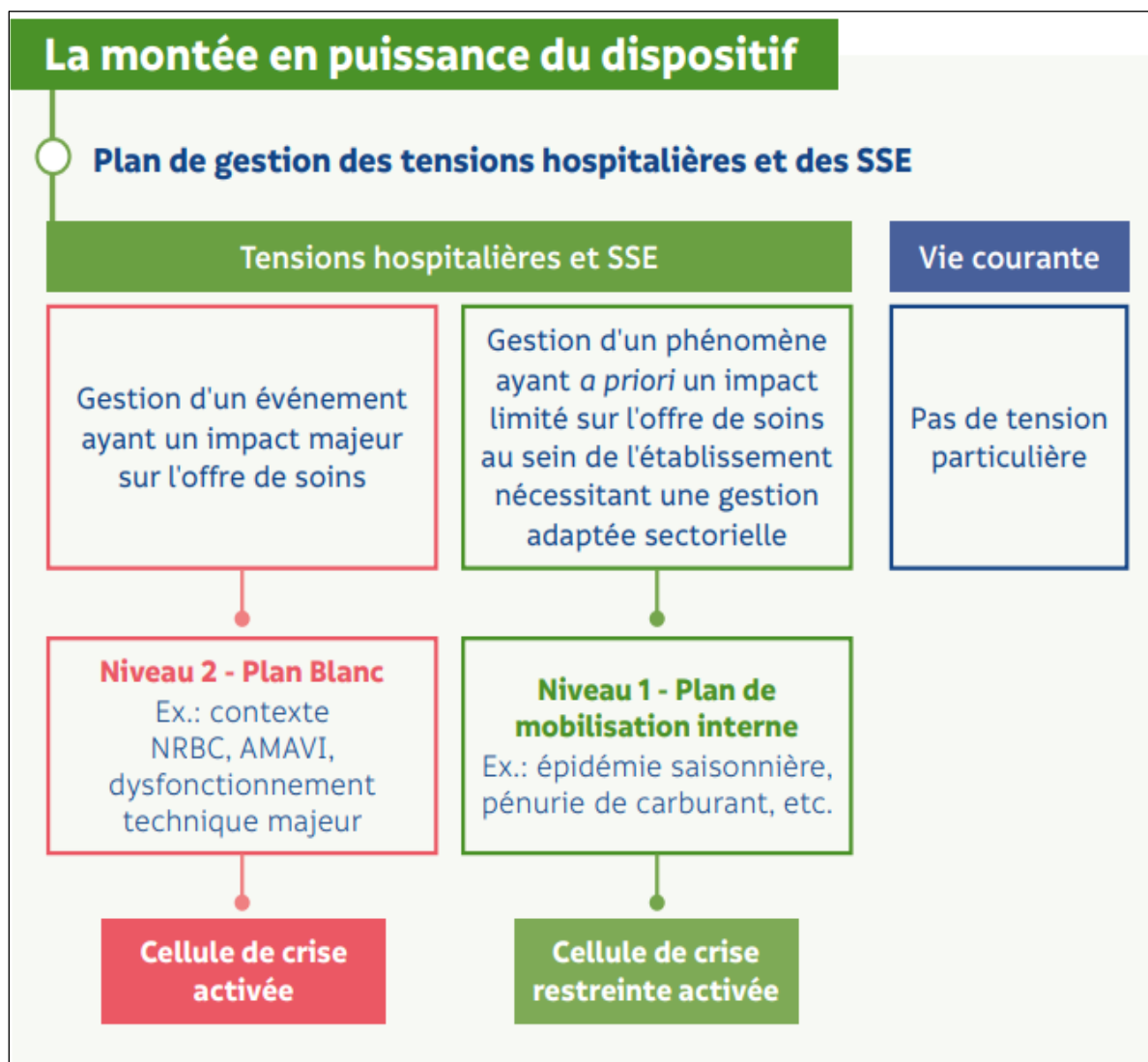


Schéma n° 3 : Illustration de l'activation niveau 1 et 2 du plan de gestion des tensions hospitalières
 Source : HAS-Certification des Etablissements de Santé Fiche pédagogique

- **Le plan bleu**

Les établissements médico-sociaux en raison des personnes fragiles qu'ils accueillent constituent des acteurs importants de la réponse du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles notamment dans le cadre du plan de gestion des tensions dans l'offre de soins liées à une épidémie saisonnière ou un phénomène climatique et/ou environnemental (plan ORSAN EPI-CLIM).

Élaboré sous la responsabilité du directeur de l'établissement médico-social, le plan bleu est un plan d'organisation permettant la mise en œuvre rapide et cohérente des moyens indispensables permettant de faire face efficacement à une crise quelle qu'en soit sa nature.

Cet outil de gestion permet :

- D'anticiper les conséquences d'un risque qui a été identifié ;
- D'améliorer la réactivité en cas d'alerte ;
- De réfléchir aux dispositions à prévoir pour adapter au mieux son organisation et préserver ainsi de façon optimale le bien-être et la santé des résidents.

Le plan bleu est mis en œuvre par le Directeur de l'établissement ou sur demande du DGARS.

- **Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)**

L'objectif du Plan de Continuité d'Activité (PCA) est de garantir la reprise et la continuité des activités d'un établissement à la suite d'un sinistre ou d'un événement grave qui perturbe son fonctionnement normal. Le PCA prévoit les mesures à prendre, en fonction des scénarios de crise identifiés. Le plan inclut également les mesures permettant de maintenir l'activité dans un mode d'exercice dégradé.

Le Plan de Continuité d'Activité (PCA) est complémentaire aux plans de gestion des tensions hospitalières et des SSE des établissements de santé ainsi qu'aux plans bleus des EMS.

- **Le plan SSE des soins de ville**

Composante essentielle en amont et en aval du système hospitalier, les professionnels de santé de ville assurent la continuité du parcours de soins du patient depuis la prise en charge initiale jusqu'au suivi en sortie d'hospitalisation mais aussi au sein des établissements et services médico-sociaux. Les missions de la médecine de ville sont fondamentales et doivent être renforcées pour consolider la protection de la population face aux situations sanitaires exceptionnelles. Il s'agit notamment de :

- La prise en charge initiale des patients et leur orientation le cas échéant, vers les filières spécialisées ;
- La participation à des actions de prophylaxie collective : campagnes de vaccination exceptionnelles, campagnes de dépistage, suivi d'expositions environnementales ;
- La participation à des actions d'information, de sensibilisation, de surveillance ;
- La participation à des dispositifs exceptionnels de soins ou de renfort (ex. : déploiement du dispensaire tempête IRMA, renfort au sein des établissements de santé, etc.) ;
- Le maintien de la prise en charge des patients atteints d'affections chroniques ou aiguës et si nécessaire le rattrapage des actes médicaux de soins, de dépistage ou de diagnostic ayant accumulé un retard à l'issue d'une situation sanitaire exceptionnelle de longue durée ou ayant compliqué l'accès aux soins. L'épidémie de COVID-19 a montré la nécessité de démarches de type « aller vers » pour maintenir un lien avec des publics qui sont restés éloignés du soin.

Le développement des organisations d'exercice coordonné (MSP, CDS, CPTS, ou autres) sont autant d'opportunités pour développer la participation de ces professionnels à la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles.

Dans ce cadre et pour mieux coordonner la mobilisation des professionnels de santé de ville, un « **plan SSE des soins de ville** » est élaboré aux échelons territoriaux adaptés en s'appuyant notamment sur les structures d'exercice coordonné pluriprofessionnel.

Ce « plan SSE des soins de ville » vise à organiser la réponse des acteurs des soins de ville face à une SSE.

Il doit intégrer :

- Un état des lieux de l'écosystème de la CPTS incluant notamment une cartographie des risques présents sur le territoire et des ressources mobilisables.
- Une analyse de ses forces et ses faiblesses internes, des opportunités et des menaces liées à son environnement externe afin d'identifier les éventuels points de rupture et de déterminer les stratégies les plus appropriées à adopter.
- La préparation de la réponse aux SSE et notamment :
 - o La mise en place d'une cellule de crise : son organisation, ses outils ;
 - o Les différentes étapes de la gestion de crise de la réception de l'alerte, en passant par l'analyse de la SSE, la montée en puissance du dispositif de réponse, la conduite, puis la sortie de crise.
- Une démarche qualité explicitant notamment les modalités de formations et entraînements des professionnels.

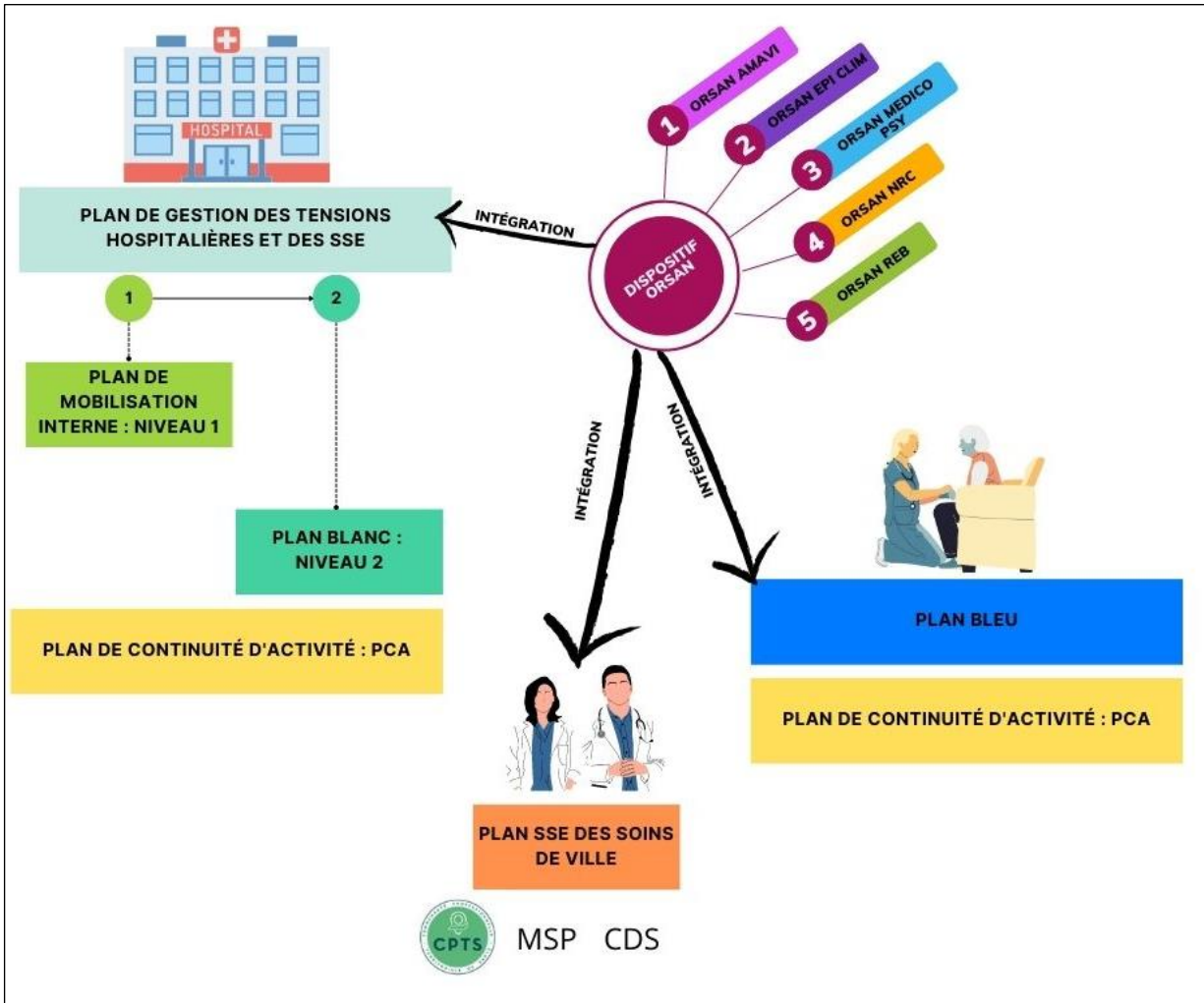


Schéma n° 4 : Synthèse des plans des opérateurs et articulation avec le dispositif ORSAN - Source : URPS ML PACA

SYNTHÈSE GRAPHIQUE DE L'ARTICULATION ORSAN - PLAN BLANC

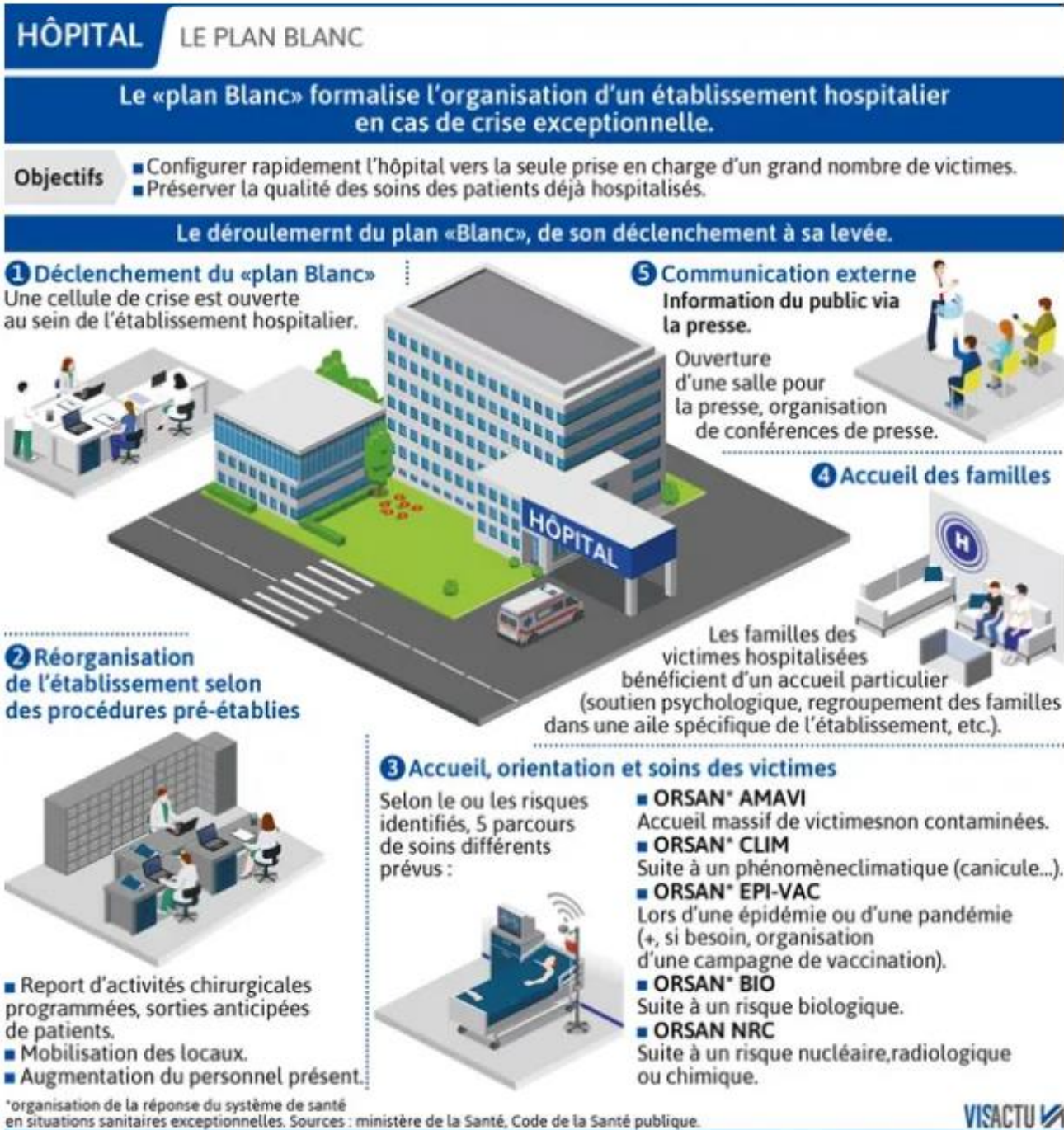


Schéma n°5 : Illustration articulation ORSAN et plan blanc hospitalier - Source : VISACTU

SYNTHESE GRAPHIQUE DE L'ARTICULATION ORSAN-PLAN BLEU

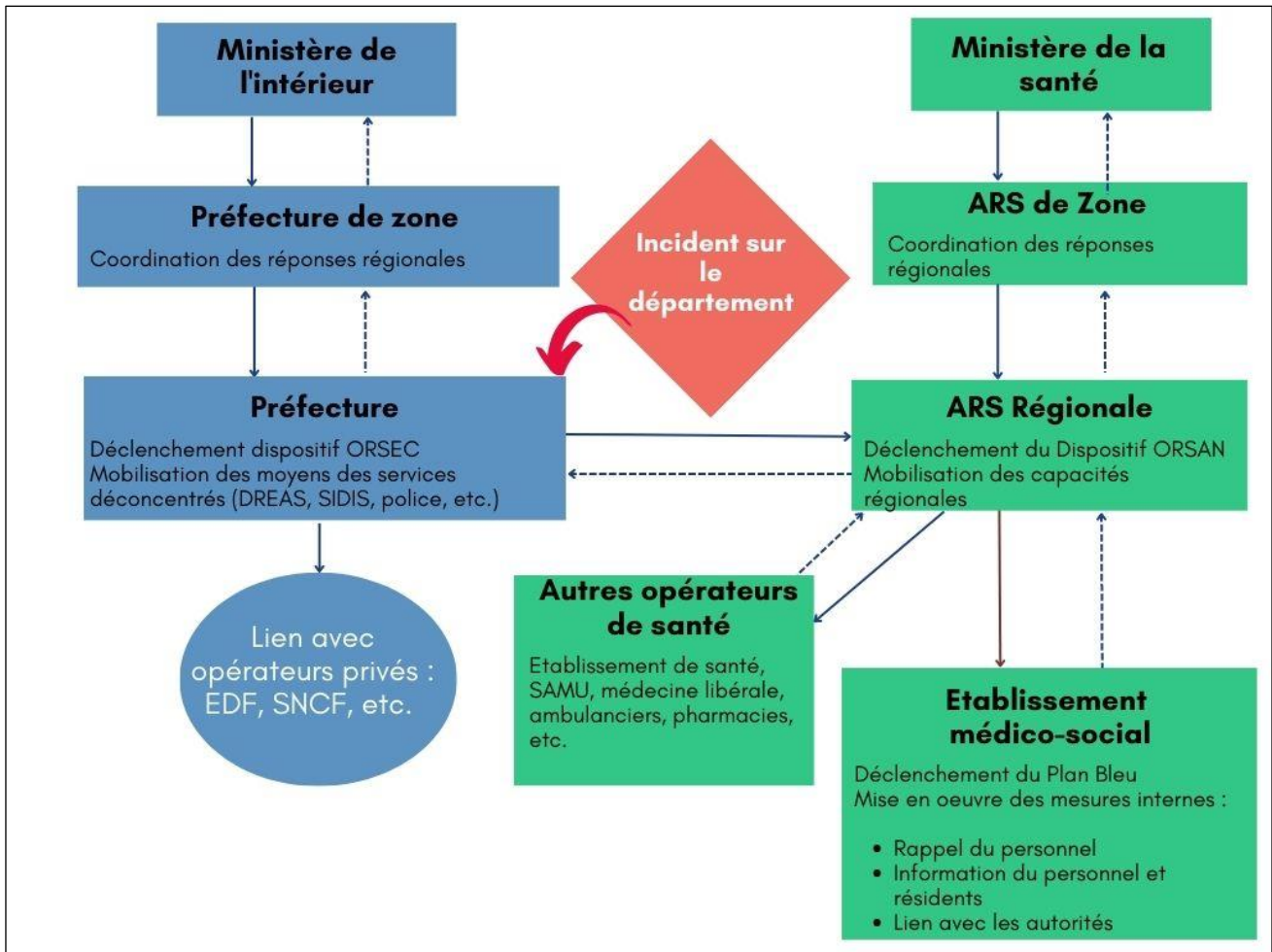


Schéma n°6 : Illustration activation plan bleu en EMS – Source : URPS ML PACA

3 - Les plans de renforts

En complément du dispositif ORSAN Régional, des dispositifs de réquisition et plans de renfort sont établis aux échelons d'intervention des préfets.

Un dispositif générique de réquisition à l'échelon départemental est en place pour renforcer le cas échéant, la réponse opérationnelle sanitaire pour la mise en œuvre des plans du dispositif ORSAN.

Par ailleurs, le **Plan Zonal de Mobilisation des Ressources Sanitaires (PZMRS)** a pour objectif de faire face aux situations ayant un impact exceptionnel sur l'offre et l'organisation des soins à l'échelle de la zone de défense et de sécurité. Il permet la mise en place d'une organisation adaptée ainsi que la répartition et le suivi de la mobilisation des moyens sanitaires humains et matériels mobilisés en renfort. Cette mobilisation peut nécessiter des moyens issus d'autres zones ou de l'Etat en cas de dépassement des capacités de la zone.

Le PZM est arrêté par le préfet de zone après avis du comité de défense de zone.
(cf. schéma n°1 : Les différents échelons d'intervention en situation de crise - Source : URPS ML PACA).

4 - Les plans de réponse de la sécurité civile

- **Le dispositif ORSEC**

Le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile) détermine l'organisation générale des secours et recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre dans le cadre de risques identifiés soit au niveau zonal soit au niveau départemental.

Il s'agit d'un dispositif permanent de veille, dont les capacités sont modulables, qui peut s'adapter à la nature, l'ampleur et l'évolution de l'événement. ORSEC permet de faire face à tous types de situations d'urgence, qu'elles soient prévisibles ou non. Il est fondé sur une analyse des risques à priori (SDACR, DDRM...).



Schéma n°7 : Chaîne opérationnelle de l'organisation des secours – Source : Guide ORSEC « Organisation territoriale de la gestion de crise » Mis à jour en février 2021 – Auteur : Bruno Lemaistre -blogger

ORSEC comprend :

- Des dispositions générales applicables en toutes circonstances,
- Des dispositions propres à certains risques particuliers ou liées au fonctionnement d'installations déterminées (*exemple : dispositif spécifique ORSEC Cyclone pour le passage de Freddy sur l'île de la Réunion en février 2023*). On parlera de DSO pour les Dispositifs Spécifiques Opérationnels.

Le dispositif ORSEC permet de protéger à la fois les populations, les biens et l'environnement dans le cadre d'une crise. Il est placé sous la responsabilité du préfet du département ou du préfet maritime sauf dans les cas où l'événement concerne une plus grande échelle. Dans ce cas, son déploiement est confié au préfet de zone, le préfet restant directeur des opérations.

Les mesures prises au titre du dispositif ORSEC ou du schéma ORSAN peuvent être mises en œuvre séparément ou concomitamment.

ORSEC inclut également une composante de préparation des acteurs via **l'organisation systématique d'exercices** pour la mise en œuvre opérationnelle.

Ces derniers sont toujours adossés à des **RETEX** dans une visée d'amélioration continue des acteurs et des dispositifs.

À titre d'exemples, le dispositif ORSEC a été déclenché entre autres lors de la tempête de 1999, de l'explosion AZF de 2001, de l'attentat de Nice de 2016.

- **Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) et le Plan d'Opération Interne (POI)**

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est établi sous l'autorité du préfet du département et permet de gérer les moyens de secours publics en cas d'accident dans une installation classée, dès lors que les conséquences de l'accident dépassent l'enceinte de cette installation.

Le PPI est obligatoire dans toutes les installations industrielles présentant un risque répertorié (installations nucléaires, installations SEVESO, stockage souterrain de gaz toxique ou gaz comprimé, aménagements hydrauliques, lieux de transit et d'activités présentant des dangers et inconvénients graves).

Il implique à la fois l'exploitant à l'origine du risque, les communes où est implanté le site (celles-ci sont tenues de l'intégrer dans un Plan Communal de Sauvegarde), ainsi que l'ensemble des services de l'Etat (SAMU, services de secours, pompiers, préfecture, forces de l'ordre...).

Le Plan d'Opération Interne (POI) est un plan de secours qui concerne l'intérieur de l'établissement soumis à autorisation. Le plan est élaboré et rédigé par l'industriel concerné, qui doit définir les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires afin d'assurer la protection de son personnel, des populations et de l'environnement. Le POI prévoit la possibilité de demander l'intervention des services d'incendies et de secours dès son déclenchement.

III - Principes du processus de gestion de crise

Tout processus de gestion de crise se décompose schématiquement en quatre phases principales qui permettent de standardiser l'organisation de la réponse, indépendamment de la nature de l'événement.

Chaque phase comprend des actions spécifiques et des acteurs dont les missions sont définies.

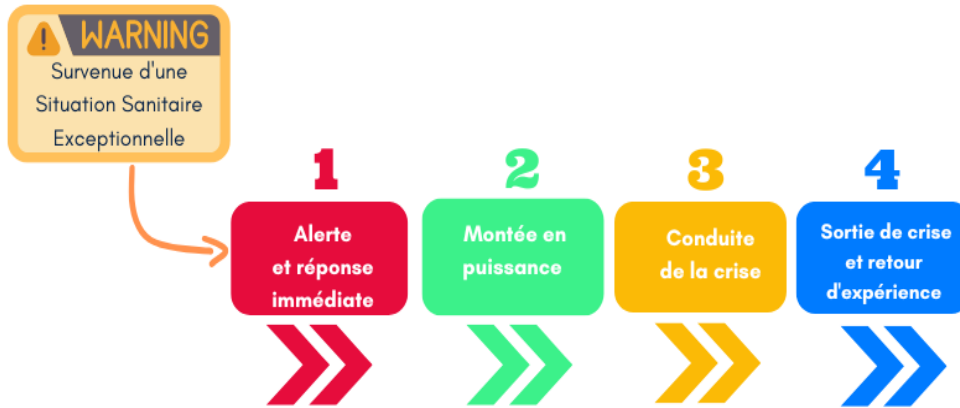


Schéma n°8 : Différentes phases du processus de gestion de crise – Source : URPS ML PACA

A - Phase 1 - Initiale : Alerte et réponse immédiate



Cette phase consiste à réceptionner le signal d'alerte, activer le dispositif de diffusion de l'alerte en interne à la CPTS et analyser les premières informations reçues.

Afin de garantir une réactivité optimale de la CPTS dans le déclenchement de son dispositif de gestion de crise, il convient de mettre en place un dispositif de veille opérationnel.

La transmission d'informations relatives à un événement pouvant générer une SSE doit être rapide et fiabilisée (traçabilité de l'appel, qualification). **Ce qui nécessite une réflexion préalable sur les points d'entrée de réception au sein de la CPTS, ainsi que les canaux utilisés.**

La CPTS doit préalablement identifier un numéro de téléphone et une boîte mail de réception des alertes. Ceux-ci sont veillés afin de permettre la plus grande réactivité possible en cas de SSE.

Lors de la création des canaux de communication dédiés, il est nécessaire de prendre en compte que **l'alerte peut émaner des autorités, mais également de partenaires non institutionnels de la CPTS** (exemple, remontées de signaux inquiétants par des professionnels de santé libéraux du territoire).

Dans ce cas précis, c'est la CPTS qui transmettra un signal d'alerte aux autorités.

Une fois l’alerte reçue, il convient de déclencher la première phase de diffusion de l’alerte en interne à la CPTS. Ainsi, doivent être prévenues les personnes qui seront en charge de la première analyse de la SSE en vue de l’activation du dispositif de gestion de crise.

Une fois ces personnes réunies, elles doivent procéder à une analyse des caractéristiques de la SSE afin d’envisager le niveau de réponse le plus adapté.

Les actions ainsi que les moyens matériels et humains à engager dépendent de la typologie et de la cinétique de l’événement.

Certains vont engendrer une augmentation du flux de patients tandis que d’autres vont affecter l’organisation des soins sans augmenter les flux. **Avant d’initier la phase suivante de conduite de crise, il est essentiel de caractériser l’événement et de procéder à une évaluation anticipée de ses conséquences.** Ceci permet de déterminer le niveau de réponse appropriée (gradation de la réponse).

B - Phase 2 - Montée en puissance



Une fois la situation analysée et une stratégie de réponse envisagée, cette seconde phase consiste à activer le plan de gestion de crise et armer la cellule de crise interne à la CPTS.

La composition, l’organisation, les règles de fonctionnement et la procédure d’armement de la cellule de crise doivent être anticipés afin de garantir son armement dans les délais les plus brefs.

Les membres de la CPTS et l’ensemble des partenaires extérieurs doivent être informés de l’armement de la cellule de crise.

C - Phase 3 - Conduite de la crise



La phase de conduite de crise implique, d’une part, d’assurer un suivi de la SSE et d’autre part, de mettre en œuvre la stratégie de réponse à la SSE.

Les actions et outils nécessaires à leur mise en œuvre doivent, autant que possible, être anticipés et déclinés dans le plan d’actions.

D - Phase 4 - Sortie de crise



Cette phase correspond au retour à la normale. Le moment où il convient de décider d'un retour à la normale est souvent difficile à déterminer. Comme pour son activation, la désactivation du dispositif de gestion de crise et, par voie de conséquences, le désarmement de la cellule de crise, doivent être précédés d'une analyse de l'évolution de la SSE.

Par ailleurs, la phase de sortie de crise doit être assortie d'une étape de retour d'expérience. Le RETEX permet une analyse de la gestion de l'événement et de la mise en place d'éventuels correctifs sur le plan initial de gestion de crise (démarche qualité).

FICHE D'IDENTITÉ DE LA CPTS MA	
Nom de la CPTS	CPTS Mulhouse Agglomération
Forme juridique	Association Loi 1908
RNA n°	Registre des associations de Mulhouse volume 97 folio 133
N° SIRET	891 071 805 00024
Adresse de son siège social	Business Campus – Entrée A 1er étage – Bureaux 1.7, 1.10 et 1.11 15 rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE
Référent SSE (identité et coordonnées)	Dr Rachel CHAMPENIER Directrice de la CPTS Mulhouse Agglomération 06 95 36 38 28 directrice@cpts-mulhouse-agglo.fr
Coordonnées : - Téléphoniques - E-mail - Site internet	03 67 26 75 50 Numéro dédié à la gestion de crise : 09 52 92 22 39 contact@cpts-mulhouse-agglo.fr www.cpts-mulhouse-agglo.fr
Contractualisation à l'ACI le	14 décembre 2020

Tableau n°4 : Fiche d'identité de la CPTS MA – Source : CPTS Mulhouse Agglomération

SOMMAIRE DOCUMENT CADRE

I - CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE	24
A - COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DE LA CPTS MA POUR L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE SSE.....	24
B - MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE DE PILOTAGE (COPIL).....	25
II - ECOSYSTEME DE LA CPTS	26
A - CARTOGRAPHIE DES RISQUES DU TERRITOIRE DE LA CPTS MA.....	28
B - CARTOGRAPHIE DES RESSOURCES DU TERRITOIRE DE LA CPTS MA.....	34
C - DESIGNATION DES REFERENTS METIERS.....	44
D - L'ANALYSE SWOT DE LA CPTS MA	45
III - PREPARATION DE LA REPONSE PAR LA CPTS MA	46
A - CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE	47
B - MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE	50
C - OUTILS DE REPONSE.....	50
IV - DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE	52
V - FONCTIONNEMENT OPERATIONNEL DE LA CELLULE DE CRISE	59
VI - DEMARCHE D AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ.....	68
A - POLITIQUE D'ARCHIVAGE DU PLAN DE GESTION DE CRISE	68
B - REACTUALISATION DU DOCUMENT	68
C - POLITIQUE D'INFORMATION / SENSIBILISATION / PLAN DE FORMAITON.....	69
D - PROGRAMME ANNUEL D'EXERCICES ET D'ENTRAINEMENT	69
E - RETEX ET REEVALUATION DU DISPOSITIF	72

I - Création d'un comité de pilotage

A - Composition du comité de pilotage de la CPTS MA pour l'élaboration du plan de gestion de SSE

Nom Prénom	Profession	Lieu d'exercice	Structure d'appartenance le cas échéant (MSP, Centre Hospitalier, EHPAD...)	Participation à la gouvernance de la CPTS (oui / non) En cas de participation, préciser la fonction (président, trésorier, ...)
TRYNISZEWSKI Frédéric	Médecin généraliste	Mulhouse	MG libéral, Président CPTS MA, Président SOS Médecin 68	Président CPTS MA
SIZAROLS Julie	Pharmacienne	Mulhouse	Pharmacienne libérale	Secrétaire CPTS MA
RESSEL Thierry	Psychiatre	Mulhouse	Psychiatre libéral	Trésorier CPTS MA
CHAMPENIER Rachel	Médecin généraliste	Mulhouse	Directrice CPTS MA, MG au CSNP de Pfstatt	Directrice CPTS MA
GUIDOUM Mabrouka	Etudiante en M2 ingénierie de la santé parcours santé publique	Mulhouse	Eur healthy - Campus Pasteur - Université Côte d'Azur	Stagiaire en gestion de crise
ARSLAN Teyfik	Pharmacien	Mulhouse	Université de Strasbourg	Thésard en pharmacie

Tableau n° 5 : Composition de l'équipe projet de la CPTS MA – Source : CPTS Mulhouse Agglomération

Le référent SSE est l'expert de la CPTS dans la préparation et la gestion de crises sanitaires.

Il dispose des compétences nécessaires à la gestion de crise sanitaire et peut, en outre, être en charge du pilotage du plan d'actions de la CPTS et de l'animation des équipes sur le sujet. Le profil de ce référent doit être étudié par la CPTS en fonction des compétences requises en méthodologie de projet, des connaissances en SSE, de l'expérience professionnelle de gestion de crise.

Le référent SSE de la CPTS Mulhouse agglomération est :

Dr Rachel CHAMPENIER

Tel : 06 95 36 38 28 / mail : directrice@cpts-mulhouse-agglo.fr

B - Modalités de fonctionnement du comité de pilotage (COPIL)

	Description (Moyens de contacts, nombre de professionnels contactés/invités, date et lieux des réunions, nombre de participants...)
Réunions de l'équipe projet	<ul style="list-style-type: none"> 15/12/2022 de 13h00 à 14h00 : 3 PS, salle de réunion CPTS MA 20/02/2023 de 17h30 à 18h00 : 3 PS, salle de réunion CPTS MA 29/03/2023 de 09h00 à 10h00 : réunion COPIL, salle réunion CPTS MA + visioconférence 03/05/2023 de 14h00 à 15h30 : réunion COPIL, matrice SWOT 15/05/2023 de 17h00 à 18h00 : réunion COPIL, procédures de constitution et activation de la cellule de crise 24/05/2023 de 10h00 à 12h00 : réunion COPIL, salle réunion CPTS MA 07/06/2023 de 14h00 à 15h30 : réunion COPIL, salle réunion CPTS MA 13/06/2023 de 10h00 à 11h30 : réunion COPIL, salle réunion CPTS MA 19/07/2023 de 10h00 à 11h30 : réunion COPIL, salle réunion CPTS MA
Réunions avec les adhérents de la CPTS	<ul style="list-style-type: none"> 01/02/2023 : rencontre directrice GHRMSA, présentation mission crise sanitaire, référent GHRMSA 01/06/2023 : rencontre référent plan blanc GHRMSA, transmission plan blanc et accord exercice conjoint à partir fin 2023 08/06/2023 : présentation de la mission gestion de crise aux adhérents lors de l'AG annuelle de la CPTS MA 18/07/23 : rencontre référent SSE MSP Guillaume Tell
Modalités de communication utilisées (mails, newsletter, webinaires, questionnaires...)	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'information mensuelle de la CPTS MA de 04/2023 et 05/2023 Mails de demande des référents auprès des institutions Questionnaire en ligne (téléconsultation), RETEX
Participation à la journée Crise Sanitaire organisée par l'ARS Grand Est	<ul style="list-style-type: none"> Lundi 3 juillet de 10h00 à 12h00
Autres	<ul style="list-style-type: none"> 07/03/2023 de 10h00 à 17h00, en visioconférence : séminaire d'acculturation aux situations sanitaires exceptionnelles à destination de tous les acteurs de la préparation et de la gestion des SSE organisé par le ministère de la Santé et de la prévention ; 2 personnes de l'équipe projet

Tableau n° 6 : Modalités de fonctionnement du comité de pilotage – Source : CPTS Mulhouse Agglomération

II - Écosystème de la CPTS

L'objectif de la démarche consiste pour la CPTS à analyser les risques et menaces potentielles sur son territoire en prenant en compte les particularités territoriales et les ressources locales disponibles de son territoire. La finalité est d'identifier des capacités de réponse afin de pouvoir adapter une stratégie de réponse à une situation de crise donnée.

La CPTS Mulhouse Agglomération est une CPTS de Taille 4+ qui œuvre sur un territoire de 274 000 habitants.

Située dans le département du Haut Rhin, elle couvre les communes suivantes :

COMMUNE	CODE POSTAL	NOMBRE D'HABITANTS (RP 2020 INSEE)
Baldersheim	68390	2 636
Bantzenheim	68490	1 605
Battenheim	68390	1 580
Berrwiller	68500	1 204
Bollwiller	68540	4 119
Bruebach	68440	1 048
Brunstatt-Didenheim	68350	8 168
Chalampé	68490	978
Dietwiller	68440	1 422
Eschentzwiller	68440	1 476
Feldkirch	68540	999
Flaxlanden	68720	1 415
Galfingue	68990	816
Habsheim	68440	5 052
Heimsbrunn	68990	1 333
Hombourg	68490	1 348
Illzach	68110	14 380
Kingersheim	68260	13 230
Lutterbach	68460	6 237
Morschwiller-le-Bas	68790	3 648
Mulhouse	68200	108 038

COMMUNE	CODE POSTAL	NOMBRE D'HABITANTS (RP 2020 INSEE)
Niffer	68680	953
Ottmarsheim	68490	1 985
Petit-Landau	68490	826
Pfastatt	68120	10 054
Pulversheim	68840	3 097
Reiningue	68950	1 986
Richwiller	68120	3 680
Riedisheim	68400	12 258
Rixheim	68170	14 020
Ruelisheim	68270	2 384
Sausheim	68390	5 487
Staffelfelden	68850	4 053
Steinbrunn-le-Bas	68440	830
Ungersheim	68190	2 422
Wittelsheim	68310	10 358
Wittenheim	68270	15 065
Zillisheim	68720	2 524
Zimmersheim	68440	1 053

Tableau n°7 : Les différentes communes et le nombre d'habitants du territoire de la CPTS MA – Source CPTS Mulhouse Agglomération

A - Cartographie des risques du territoire de la CPTS MA

a) Les risques naturels

1) Le risque sismique



Toutes les communes haut-rhinoises sont concernées :

63% en risque modéré (zone 3)

37 % en risque moyen (zone 4)

Zone la plus active : le Sundgau

L'activité sismique du fossé Rhénan est significative
NB :

zone 1 : sismicité très faible

zone 2 : sismicité faible

zone 3 : sismicité modérée

zone 4 : sismicité moyenne

zone 5 : sismicité forte.

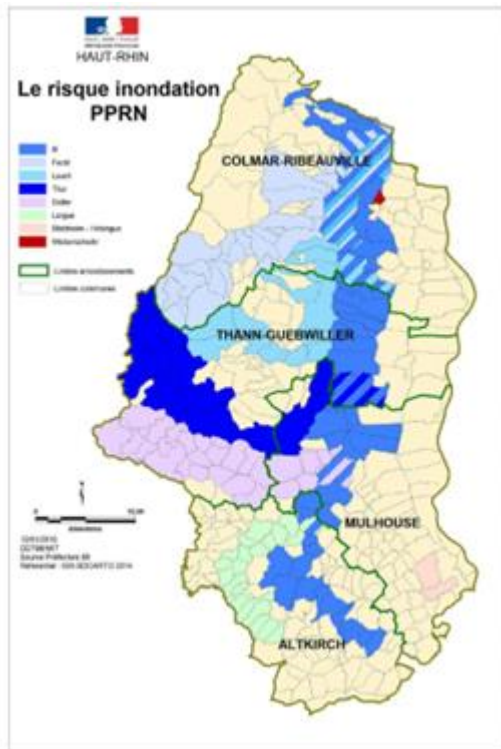
Le risque sismique

Carte n°1 : Représentation du risque sismique en Alsace

COMMUNE	Risque sismique	NOMBRE D'HABITANTS (RP 2020 INSEE)
Baldersheim	3	2 636
Bantzenheim	3	1 605
Battenheim	3	1 580
Berrwiller	3	1 204
Bollwiller	3	4 119
Bruebach	4	1 048
Brunstatt-Didenheim	3	8 168
Chalampé	3	978
Dietwiller	4	1 422
Eschentzwiller	3	1 476
Feldkirch	3	999
Flaxlanden	4	1 415

COMMUNE	Risque sismique	NOMBRE D'HABITANTS (RP 2020 INSEE)
Galfingue	3	816
Habsheim	3	5 052
Heimsbrunn	3	1 333
Hombourg	3	1 348
Illzach	3	14 380
Kingersheim	3	13 230
Lutterbach	3	6 237
Morschwiller-le-Bas	3	3 648
Mulhouse	3	108 038
Niffer	3	953
Ottmarsheim	3	1 985
Petit-Landau	3	826
Pfastatt	3	10 054
Pulversheim	3	3 097
Reiningue	3	1 986
Richwiller	3	3 680
Riedisheim	3	12 258
Rixheim	3	14 020
Ruelisheim	3	2 384
Sausheim	3	5 487
Staffelfelden	3	4 053
Steinbrunn-le-Bas	4	830
Ungersheim	3	2 422
Wittelsheim	3	10 358
Wittenheim	3	15 065
Zillisheim	4	2 524
Zimmersheim	3	1 053

2) Le risque inondation



Selon les données actuelles (2016), 303 communes du Haut-Rhin sont soumises à un risque d'inondation et 157 communes à un risque de coulées d'eau boueuse.

Un certain nombre de ces communes bénéficie d'une réglementation visant à maîtriser l'urbanisation en zone inondable.

Liste des barrages :

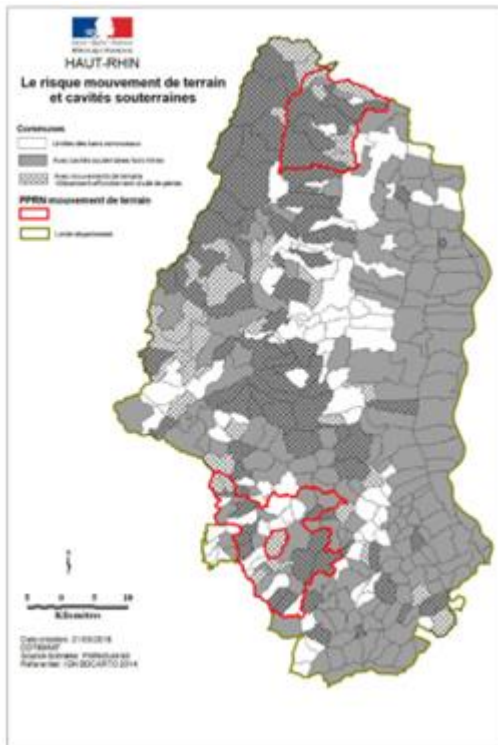
Barrage du Lac Blanc, Barrage du Lac Noir, Barrage du Forlet, Barrage du Lac Vert, Barrage du Schiessrothried, Barrage de Altenweiher, Barrage de Kruth-Wildenstein, Barrage de la Lauch, Barrage du Ballon, Barrage du Lac des Perches, Barrage du Grand et petit Neuweiher, Barrage de l'Alfeld, Barrage de Michelbach Digue du Rhin.

[Le risque inondation](#)

[Le risque inondation](#)

Carte n°2 : Représentation du risque inondation en Alsace

3) Le risque mouvement de terrain



Les chutes de blocs :

les Vosges, le Jura Alsacien et les collines sous-vosgiennes.

Les glissements de terrain :

les Vosges, les collines sous-vosgiennes et le Sundgau.

Les affaissement et effondrements :

les zones les plus concernées sont celles situées au droit des anciennes mines.

[Le risque mouvement de terrain](#)

Carte n°3 : Représentation du risque inondation en Alsace

b) Les risques technologiques



Les établissements classés SEVESO dans la M2A :

SEVESO II – seuil bas

*LINDE France – CHALAMPE,
 EUROGLAS SA – HOMBOURG,
 VARO ENERGIE – RIEDISHEIM,
 BOLLORE ENERGIE – RIEDISHEIM,
 TYM – ILLZACH*

SEVESO II – seuil haut

*EPM – ILLZACH/SAUSHEIM,
 BUTACHIMIE S.N.C – CHALAMPE,
 RHODIA OPERATION – Ets de CHALAMPE,
 PEC RHIN – OTTMARSHEIM, TYM – HOMBOURG,*

Le risque industriel

Carte n°4 : Représentation du risque industriel et nucléaire en Alsace

1) Le risque lié au transport



Voies routières :

Départementales : D2 / D3 / D4.1 / D20 / D39 / D 52 / D105 / D111 / D415 / D417 / D432 / D466 / D468 / D83

Nationales : N 59 / N66 / N83

Autoroutes : A35 / A36

Voies fluviales :

Rhin
 Grand Canal d'Alsace
 Canal de Huningue

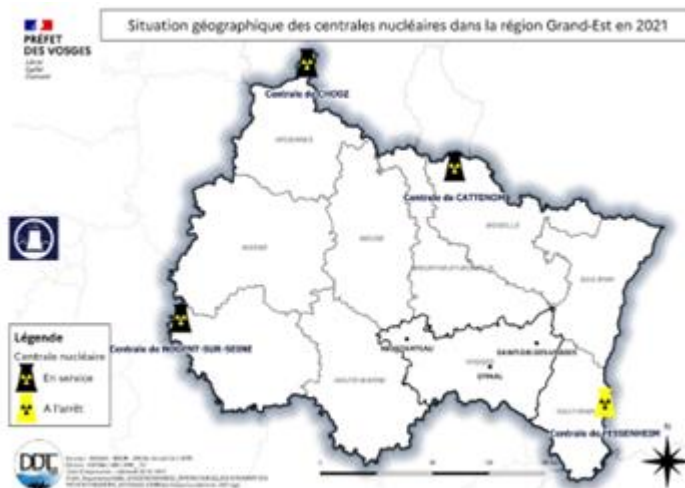
Voies ferrées :

MULHOUSE / COLMAR RHIN / MULHOUSE / ALTKIRCH
 SUISSE / MULHOUSE / THANN

[Le risque TMD \(Transport Marchandise Dangereuse\)](#)

Carte n°5 : Représentation du risque lié au transport en Alsace

2) Le risque nucléaire



Communes situées dans un rayon de 10 km :
 CHALAMPE

[Le risque nucléaire \(2015 / changement depuis l'arrêt de Fessenheim en 2020\)](#)
 SINON : [DDRM Vosges \(MAJ 2021\)](#)

Carte n°6 : Représentation du risque nucléaire dans la région du Grand Est

La centrale nucléaire de FESSENHEIM est à l'arrêt mais tant que la zone n'est pas démantelée et déclarée sans risque, on considère le risque toujours présent.

3) Le risque rupture de barrage



Quatre barrages de **classe A** (A à D, A étant le plus grand risque) sont présents sur le territoire du département du Haut-Rhin : Kruth-Wildenstein (11,6 millions de m³, 38,5 mètres de haut), Michelbach (7,3 millions de m³, 23 m), Lac de la Lauch (690 000 m³, 22 m) et le Lac d'Alfeld (800 000 m³, 23 m).

Classé B : Dignes de canalisation, écluses, usines et barrages des biefs de Kembs, Ottmarsheim, Fessenheim et Vogelgrun (Grand Canal d'Alsace).

Classé C : Barrages de la station de transfert d'énergie par pompage EDF du lac Noir, du Grand Neuweiher, du Ballon, de l'Altenweiher, du Lac Vert, du Schiessrothried, des Perches, du Forlet. Trois bassins de rétention des crues sur les communes de Bisel, de Brunstatt et de Hagenthal-le-Bas.

Les barrages **classés D** sont de moindre importance : quelques barrages des Vosges, des bassins de rétention (notamment dans le Sundgau) ou des barrages d'étangs (vallée de la Largue par exemple).

Le risque rupture de barrage

Carte n°7 : Représentation du risque de rupture de barrage en Alsace

TABLEAU RISQUE MAJEURS RECAPITULATIF :

Tableau de recensement des différents risques ainsi que les liens pour les retrouver :

Risque	Lien / Carte / Recensement
Allergie au pollen	https://www.pollens.fr/ -> Risque par région -> Grand Est -> Mulhouse
Feux de forêt	https://feuxdeforet.fr/cartes/risque-incendie/
Disponibilité des médicaments	https://ansm.sante.fr/disponibilites-des-produits-de-sante/medicaments
Syndromes Grippaux / Diarrhée Aigüe / Varicelle / Infection Respiratoire Aigüe	https://www.sentiweb.fr/france/fr/?page=table&maladie=25 Sélectionner Maladie / Indicateur Maladie / Indicateur : <input type="text" value="Syndromes Grippaux (1985 - en cours)"/> <input type="button" value="Page de cet indicateur"/> Sélectionner Alsace Région (niveaux NUTS2) <input checked="" type="checkbox"/> Alsace <input type="checkbox"/> Aquitaine <input type="checkbox"/> Auvergne <input type="checkbox"/> Basse-Normandie <input type="checkbox"/> Mettre à jour le graphique
Séisme	https://www.franceseisme.fr/donnees/intensites/carte.php

B - Cartographie des ressources du territoire de la CPTS MA

Sont recensés ci-dessous les établissements de santé et les établissements médico-sociaux, leur niveau d'intervention en cas de survenue d'une SSE.

Les coordonnées de contact des établissements sanitaires et médico-sociaux présents sur le territoire de la CPTS se retrouvent en [annexe 2](#) du présent document.

N°	Nom établissement	Ville	Adresse	ES 1ère Ligne	ES 2nde ligne	EMS	Autre
1	GHRMSA hôpital du Hasenrain + don de sang	Mulhouse	87 avenue d'Altkirch 68051 Mulhouse cedex 1	Gérontologie et psychiatrie			
2	GHRMSA Hôpital Emile Muller	Mulhouse	20 avenue du Dr Laennec	CH médico-chirurgicale			
3	GHRMSA L'Hôpital Femme-Mère-Enfant	Mulhouse	69 rue du Dr Léon Mangeney	Pédiatrie/obstétrique			
4	Centre Hospitalier de Rouffach	Rouffach	27 rue du 4 ^{ème} spahis marocains	CHS psychiatrie			
5	Centre Hospitalier Pfastatt + EHPAD	Pfastatt	1 rue Henri Haefely	CH		EHPAD	
6	Clinique du Diaconat - Fonderie	Mulhouse	1 rue Saint-Sauveur, BP 1237 68054 Mulhouse cedex	Clinique médico-chirurgical			
7	Clinique du Diaconat-Roosevelt	Mulhouse	14 boulevard du Président Roosevelt, BP 2399 68100 Mulhouse	Clinique médico-chirurgicale			
8	GHRMSA Mulhouse M.A.S. Centre Estime	Mulhouse	13a rue du Dr Léon Mangeney		MAS		
9	Centre de Dialyse DIAVERUM	Mulhouse	55 rue docteur Léon Mangeney		Services de soins à domicile		
10	Centre de Réadaptation de Mulhouse	Mulhouse	7 boulevard des nations 68100 Mulhouse cedex		Services de soins à domicile		
11	Centre de rééducation Lalance	Lutterbach	rue privée		Rééducation		
12	Centre psychothérapique pour enfants et adolescents	Mulhouse	15 rue du Rhône		Psychiatrie		
13	EHPAD Korian La Cotonnade	Pfastatt	2 rue des étoffes			EHPAD	
14	AMAEELLES - résidence le bois gentil	Riedisheim	15 rue du collège			EHPAD	
15	Centre dentaire Dental Axe	Mulhouse	13 Rue De Lyon			Cabinet dentaire	
16	EHPAD AMAELLES La Maison de l'Arc	Mulhouse	25 rue de l'arc			EHPAD	
17	EHPAD Bethesda	Mulhouse	26 rue des vergers			EHPAD	
18	EHPAD DU QUATELBACH	Sausheim	4 rue du Quatelbach			EHPAD	
19	EHPAD La Filature	Mulhouse	26 allée Nathan Katz			EHPAD	
20	EHPAD Le Beau Regard	Mulhouse	18 rue du beau regard			EHPAD	

N°	Nom établissement	Ville	Adresse	ES 1ère Ligne	ES 2nde ligne	EMS	Autre
21	EHPAD LE SEQUOIA	Illzach	1A rue Victor Hugo			EHPAD	
22	EHPAD Les Collines	Riedisheim	13 rue Gounod			EHPAD	
23	EHPAD Les Écureuils	Mulhouse	24 rue de Verdun			EHPAD	
24	EHPAD LES FONTAINES - LUTTERBACH	Lutterbach	1 rue de la liberté			EHPAD	
25	EHPAD Les Molènes	Bantzenheim	1 rue des molènes			EHPAD	
26	EHPAD Résidence d'Argenson	Bollwiller	4 rue de la synagogue			EHPAD	
27	EHPAD RESIDENCE LES VIOLETTES	Kingersheim	22 Faubourg de Mulhouse			EHPAD	
28	EHPAD RESIDENCE LES VOSGES	Wittenheim	15 rue des Vosges			EHPAD	
29	FAM APF "Marc Duval" Pfastatt	Pfastatt	80 rue de la république			SAMSAH handicapés	
30	GHRMSA EHPAD Saint-Sébastien	Rixheim	59 grand' rue Pierre Braun, 68172 - Rixheim cedex			EHPAD	
31	GHRMSA Maison Médicale pour Personnes Agées	Mulhouse	5 rue du Dr Léon Mangeney			USLD, EHPAD	
32	Handicap Services ALISTER	Mulhouse	115 avenue de la 1 ^{ère} division blindée			SAMSAH handicapés	
33	LE VILLAGE	Richwiller	26 rue schabis			EHPAD	
34	Maison de Retraite Fondation Jean Dollfus	Mulhouse	6 rue du panorama, BP 2144 68100 Mulhouse			EHPAD	
35	Maison De Santé Guillaume Tell	Mulhouse	2 Place Guillaume Tell			MSP	
36	MAS de jour	Bollwiller	20 rue des acacias			MAS handicapés	
37	ORPEA RESIDENCE SAINTE ANNE	Heimsbrunn	9 rue de Belfort			EHPAD	
38	Pôle de Gériatrie Saint Damien	Mulhouse	23 avenue de la 1 ^{ère} division			EHPAD	
39	Résidence Le Parc des Salines II	Mulhouse	3 rue du port			EHPAD	
40	Résidence senior Le Trident	Mulhouse	32 rue Paul Cézanne			EHPAD	
41	Résidence CAP CORNELY	Mulhouse	11 rue Albert Macker			FAM handicapés	
42	SAMSAH CROIX MARINE	Mulhouse	56 grand rue			SAMSAH handicapés	
43	SAMSAH LE PHARE	Illzach	16 rue de Kingersheim			SAMSAH handicapés	

N°	Nom établissement	Ville	Adresse	ES 1ère Ligne	ES 2nde ligne	EMS	Autre
44	Maison De Santé Kingersheim	Kingersheim	73 A Faubourg de Mulhouse			Maison de santé	
45	JULES VERNE ARSEA	Mulhouse	24 rue jules verne, 68057 - Mulhouse cedex 2				SESSAD handicapés
46	Autisme Domaine Rosen	Brunstatt Didenheim	14 avenue de Bruxelles				SESSAD handicapés
47	SAINT JACQUES	Illzach	15 rue du noyer				ITEP /SESSAD handicapés
48	SESSAD DE L'APF	Mulhouse	22 rue du 57ème régiment transmissions				SESSAD handicapés

Tableau n° 8 : Recensement des établissements sanitaires et médico-sociaux présents sur le territoire de la CPTS MA
Source : CPTS Mulhouse Agglomération

Identification et recensement des collectivités territoriales, les communes, le département, présents sur le territoire de la CPTS MA qui interviennent dans la gestion de crise et avec lesquelles la CPTS peut être amenée à travailler sa conduite de crise.

Collectivités / institutions	Ville	Adresse	Téléphone	E-mail
Collectivité Européenne d'Alsace	Colmar	100 Avenue d'Alsace BP 20351 68006 Colmar cedex	03 88 76 63 14 07 61 69 89 15	jean-noel.collignon@alsace.eu
Mulhouse Alsace Agglomération	Mulhouse	2 rue Pierre et Marie Curie 68948 Mulhouse Cedex 9	03 89 33 79 79	service-accueil@mulhouse-alsace.fr
Les mairies	Baldersheim	23b Rue Principale	03 89 45 12 90	contact@baldersheim.fr
	Bantzenheim	11 Rue du Général de Gaulle	03 89 26 04 21	mairie-bantzenheim@wanadoo.fr
	Battenheim	57 Rue Principale	03 89 57 62 83	mairie.battenheim@wanadoo.fr
	Berrwiller	28 Rue d'Or	03 89 76 73 24	commune-berrwiller@wanadoo.fr
	Bollwiller	9 Rue de Feldkirch	03 89 48 11 10	accueil@mairie-bollwiller.fr
	Bruebach	2 Rue de l'Église	03 89 81 31 09	mairie@bruebach.eu
	Brunstatt	388 avenue d'Altkirch - Brunstatt	03 89 06 05 00	contact@brunstatt-didenheim.fr
	Chalampé	9 espace Centre Village	03 89 26 04 37	mairie@chalampe.fr
	Dietwiller	42 Rue du Général de Gaulle	03 89 26 88 88	comdiet@wanadoo.fr
	ESCHENTZWILLER	1 Rue des Tilleuls, 68440 Eschentzwiller	03 89 44 38 92	mairie@eschentzwiller.fr
	Feldkirch	55 Rue Principale	03 89 48 10 60	secretariat-feldkirch@wanadoo.fr
	Flaxlanden	5 Rue de Bruebach	03 89 06 25 44	accueil@flaxlanden.fr;
	Galfingue	9 Rue du 25 Novembre 1944	03 89 81 99 12	mairie@galfingue.fr
	Habsheim	92 Rue du Général de Gaulle	03 89 44 03 07	contact@mairie-habsheim.fr
	Heimsbrunn	11 Rue de Belfort	03 89 81 90 34	mairie.heimsbrunn@wanadoo.fr
	Hombourg	25 Rue Principale	03 89 83 21 83	mairie@hombourg68.fr
	Illzach	9 Place de la République	03 89 62 53 00	mairie.illzach@mairie-illzach.fr
	Kingersheim	Place de la Libération	03 89 57 04 00	mairie@kingersheim.fr
	Lutterbach	46 Rue Aristide Briand	03 89 50 71 00	lutterbach@mairie-lutterbach.fr
	Morschwiller-le-Bas	12 Rue de l'École	03 89 42 20 95	morschwiller@evhr.net
	Mulhouse	2 Rue Pierre et Marie Curie	03 89 32 58 58	service-accueil@mulhouse-alsace.fr
	Niffer	22 Rue Principale	03 89 48 37 33	mairie.niffer@wanadoo.fr
	Ottmarsheim	20 Rue du Général de Gaulle	03 89 26 06 42	mairie@ottmarsheim.fr
	Petit-landau	3 Rue Seger	03 89 48 37 15	mairie@petit-landau.fr
	Pfastatt	18 Rue de la Mairie	03 89 52 46 10	mairie@pfastatt.fr
	Pulversheim	1 Place Charles de Gaulle	03 89 83 69 00	accueil@pulversheim.fr
	Reiningue	2 Rue Georges Alter	03 89 81 92 04	mairie@mairie-reiningue.fr
	Richwiller	39 Rue Principale	03 89 53 54 44	commune@richwiller.fr
	Riedisheim	10 rue du Général de Gaulle	03 89 44 00 50 06 08 18 67 80	mairie@riedisheim.fr
	Rixheim	28 Rue Zuber	03 89 64 59 59	contact@rixheim.fr
Ruelisheim	26 Rue Principale	03 89 57 63 63	mairie.ruelisheim@wanadoo.fr	
Sausheim	38 Grand Rue	03 89 45 90 90	en-direct@ville-sausheim.fr	
Staffelfelden	1 Place Espace Générations	03 89 55 08 21	mairie-de-staffelfelden@wanadoo.fr	
Steinbrunn-le-Bas	22 Rue des Orphelins	03 89 81 30 11	mairie.steinbrunnlebas@wanadoo.fr	
Ungersheim	1 place de la Mairie	03 89 48 11 28	mairie.ungersheim@wanadoo.fr	
Wittelsheim	2 Rue d'Ensisheim	03 89 57 77 47	wittelsheim@mairie-wittelsheim.fr	
Wittenheim	21 Rue d'Ensisheim	03 89 52 85 10	mairie@wittenheim.fr	
Zillisheim	1 Place du Général de Gaulle	03 89 06 25 22	mairie@zillisheim.fr; accueil@zillisheim.fr; emilie.guidemann@zillisheim.fr	
Zimmersheim	8 Rue de l'École	03 89 44 22 61	mairie@zimmersheim.fr	

Tableau n° 9 : Recensement des collectivités, institutions présentes sur le territoire de la CPTS MA
Source : CPTS Mulhouse Agglomération

Identification de futurs interlocuteurs qui interviennent en cas de SSE (Les coordonnées sont indiquées dans [l'annexe 1](#)).

Autres ressources identifiées par la CPTS en intra territorial :

Présence de structures d'exercice coordonné (MSP, ESP, ESS, CDS) sur le territoire :

Oui

Liste des structures identifiées, description des interactions avec le plan de gestion de crise de la CPTS :
Tableau n° 8

Autres ressources identifiées par la CPTS en extraterritorial :

Présence d'une interCPTS sur le département :

Oui

La forme de cette interCPTS (forme juridique) :

Association loi 1908 « collectif CPTS 68 »

La CPTS fait-elle partie de cette inter CPTS ?

Oui

Quelles modalités de travail sont prévues avec les autres CPTS du département, indépendamment d'une formalisation d'interCPTS :

Réunion mensuelle des coordinateurs d'Alsace

Des actions communes ou mutualisation (matériels) pourront être envisagées dans le cadre d'une gestion de crise.

Présence de référents SSE dans les autres CPTS du département :

R **Oui** (voir liste en [annexe 2a](#))

r Non

Modalités de travail prévues avec ces référents :

Réunion de coordination sous l'égide de l'ARS Grand Est et en cas de survenue de crise

Dispositif d'Appui à la Coordination présent sur le département :

R **Oui**

DAC ALSACE	Numéro de téléphone unique : 0 367 300 367 Adresse mail unique : contact@dac.alsace Adresse postale du siège : 122, rue du Logelbach – BP 80469 / 68020 COLMAR Cedex
-------------------	---

Présence d'un Service d'Accès aux Soins (SAS) effectif sur le département :

R **Oui**

En cours de création ; objectif de fonctionnement « novembre 2023 »

Ci-après recensement des ressources humaines et matérielles sur l'agglomération mulhousienne pour établir une réponse rapide et efficace en cas de SSE, dans l'objectif de permettre une adaptation aux nouveaux besoins de prise en charge.

Le recensement préalable permet une planification optimale de l'utilisation des ressources existantes et une évaluation rapide de la capacité de réponse de la ville pour la prévention et le contrôle de la SSE déclarée.

Dans un second temps lors de la première mise à jour du plan en 2024, la CPTS déterminera les processus d'approvisionnement en matériel, les besoins en matière de fournitures médicales et définira comment établir un lien entre les besoins à pourvoir et les professionnels concernés.

Le recensement des moyens humains susceptibles d'être mobilisés

Communes	Nombre d'habitants	Médecins Généralistes	Médecins Spécialistes	Infirmiers	Sage-femme	Masseurs Kinésithérapeutes	Orthophonistes	Pharmaciens	Laboratoires
Baldersheim	2 667	4		2		1	2	1	
Bantzenheim	1 594			3	1	2		1	
Battenheim	1 594	2		2		2	1		
Berrwiller	1 195			1					
Bollwiller	4 122	2		8		4		1	
Bruebach	1 052								
Brunstatt-Didenheim	8 163	8	2	9	1	13	4	2	2
Chalampé	970	1							
Dietwiller	1 430								
Eschentzwiller	1 479	3		3		4			
Feldkirch	997								
Flaxlanden	1 438								
Galfingue	821					1			
Habsheim	4 999	3		2		3	2	1	1
Heimsbrunn	1 327	2							
Hombourg	1 346					1			
Illzach	14 784	8	2	17	2	11	2	4	1
Kingersheim	13 263	7	3	19	1	8	5	3	1
Lutterbach	6 247	3		7		4	3	1	
Morschwiller-le-Bas	3 692	4		4		5		1	
Mulhouse	110 370	121	271	132	9	83	21	36	11
Niffer	945								
Ottmarsheim	1 973	2		5		3		1	
Petit-Landau	827								
Pfastatt	9 723	5		14		7		2	1
Pulversheim	3 017	2		3	3	2		1	
Reiningue	1 979	1		2		6		1	
Richwiller	3 692	3		4		2		1	
Riedisheim	12 520	10	16	20	1	16	4	3	2
Rixheim	14 204	9	15	13	2	29	5	4	1
Ruelisheim	2 329	2		6		5		1	
Sausheim	5 479	4		8		5	1	1	
Staffelfelden	4 046			4		1		1	
Steinbrunn-le-Bas	809								
Ungersheim	2 381	1		2		4		1	
Wittelsheim	10 362	3		9	1	9	2	2	1
Wittenheim	14 776	7	10	15	1	4	1	4	1
Zillisheim	2 538	4		1		3	1	1	
Zimmersheim	1 041								
TOTAL	115739	221	319	315	22	238	54	75	22
1266									

Tableau n°10 : Recensement des professionnels de santé libéraux par commune – Source : CPAM du Haut-Rhin
Requête Siam Erasme : Etat mensuel des PS au 28/02/2023 : Cabinets principaux uniquement- CPTS Mulhouse Agglomération

Le recensement des moyens matériels susceptibles d'être mobilisés

- Locaux mobilisables en cas de besoin de stockage,
- locaux mobilisables en cas de nécessité d'ouvertures ou de création de structures dédiées.

Liste des salles de réunions sur le périmètre M2A

Commune	Nom de la salle	Adresse des locaux	Responsable à contacter	Capacité : places assises
BALDERSHEIM	Foyer Union	7 rue du Moulin	BERGER Franck 03 89 45 12 90 f.berger@mairie-baldersheim.fr	80
	Salle polyvalente	Rue de Lorraine		300
	Salle du conseil	Mairie, 23b rue principale		30
	Salle des commissions	Mairie, 23b rue principale		50
BATTENHEIM	SFC salle de réunion	Rue de la Hardt	03 89 57 62 83	80
	SFC salle de spectacle	Rue de la Hardt	mairie.battenheim@wanadoo.fr	400
BERRWILLER	Mairie - salle du conseil municipal	28 rue d'Or	STEGER Gilles 03 89 76 73 24 gilles.steger.berrwiller@orange.fr	Moins de 20
BRUNSTATT DIDENHEIM	P MEYER	Rue du Château	Mairie 03 89 06 52 70	20
	Espace St Georges	Rue du Château		200
	Salle du périscolaire Les Galets	Rue du Fossé		50 à 60
CHALAMPE	Les Galets	8 avenue de la gare Chalampé	Secrétariat 03 89 26 04 37 mairie@chalampe.fr	200
	Les Chênes	2 rue de l'Ecole Chalampé		30
DIETWILLER	Conseil municipal	42 rue du Général de Gaulle	DEVEY Annie - secrétariat mairie 03 89 26 88 88 comdiet@wanadoo.fr	15
	Gymnase	Place Allemans du Dropt	DEVEY Annie - secrétariat mairie	100
	Salle des fêtes / petite salle	Place Allemans du Dropt	03 89 26 88 88	35
	Salle des fêtes / partie grande salle	Place Allemans du Dropt	comdiet@wanadoo.fr	180
ESCHENTZWILLER	Caveau du Dollfus	4 rue du Tilleul	Mairie 03 89 44 38 92 eschentzwiller@wanadoo.fr	
	Salle polyvalente du Mühlbach	2 rue de Mulhouse		
FELDKIRCH	Espace Les Chênes	Rue des Bois	MANN MT 03 89 48 10 60 secretariat-feldkirch@wanadoo.fr	110

Commune	Nom de la salle	Adresse des locaux	Responsable à contacter	Capacité : places assises
HABSHEIM	Salle Lucien Geng	26 rue de Kembs	Mairie 03 89 44 03 07 contact@mairie-habsheim.fr	450
	Salle du Rothüs Salle du Conseil Municipal	92 rue du Général de Gaulle		30
	Salle du Rothüs Salle Willy Koerbel	93 rue du Général de Gaulle		60
ILLZACH	Salle des fêtes	1 avenue des Rives de l'III	Pôle Stratégie Politique et Communication 03 89 62 53 34 spc@mairie-illzach.fr	644
	Salle de réunions	Hôtel de Ville		40
	Salle Thésée	Fil d'Ariane - 13 rue Victor Hugo		80
	Auditorium	ESPACE 110 - Centre Culturel d'Illzach - 1 avenue des Rives de l'III		280
KINGERSHEIM	Maison de la citoyenneté	18 rue de Ruelisheim	Service Enfance et Sport 03 89 57 04 88 location.salle@kingersheim.fr	Agora : 121 Bar : 98 Convivialité : 98
	Hangar	2 rue Pierre de Coubertin		883
NIFFER	Salle de réunion du conseil municipal	Mairie 22 rue Principale	Accueil de la mairie DEFOSSEZ Virginie 03 89 48 37 33 mairie.niffer@wanadoo.fr	20
	Salle de réunion de la salle multi-activités	Salle multi activités 20 rue Principale		40/45
	Salle multi activités	Salle multi activités 20 rue Principale		200
MULHOUSE	Salle 119	Mairie de Mulhouse	ADRIANO Mariano 0369777660 adrien.mariano@mulhouse.fr	40
	Salle Schub			16
	Salle des commissions			65
	Salle 1	Maison During		20
	Salle 2			16
	Salle3			12
	Salle 4			12
	Salle séminaire	Zoo		80 en conférence 35-40 en formation classe ou U
RUE LISHEIM	Salle des séances	Mairie 26 rue Principale	RICKLIN 0389579954 dgs.ruelisheim@orange.fr	50
SAUSHEIM	Salle du conseil	38 grand'rue	GASTYCH Anne-Catherine	30 à 50

Commune	Nom de la salle	Adresse des locaux	Responsable à contacter	Capacité : places assises
	Salle des commissions		03 89 45 90 90	10 à 20
	Salle de réunion du Centre Technique	31 rue de Mulhouse	l.tritsch@ville-sausheim.fr	10 à 20
STAFFELFELDEN	Salle du Conseil Municipal	Mairie - Espace Générations	HOHLER Anne-Laure	40
	Salle Polyvalente	Espace Générations	03 89 55 08 21	200 max
	Salle de la Galerie	17 rue de l'Eau-qui-court	anne-laure.hohler@ville-staffelfelden.fr	380 max
	Salle Rossalmend	Place Belle au Bois Dormant		35 max
ZILLISHEIM	Salle polyvalente	Rue de Didenheim	GRUNENWALD Sophie	80
	Salle polyvalente	Rue de Didenheim	03 89 06 25 22	400
	Espace Saint Laurent	8 rue de la Gare	sophie.grunenwald@zillisheim.fr	80

Modalités de recensement de l'offre en matériel

Dans le cadre du recensement de l'offre en matériel dans le territoire, nous avons préparé dans un premier lieu une proposition de liste de matériels et dispositifs nécessaires qui a été classé selon les 5 typologies de crise sanitaire, cette liste sera communiquée début 2024 aux professionnels de santé et il leur sera demandé d'indiquer leur disponibilité en matériel grâce à la mise en place en 2024 d'un « **outil déclaratif en ligne** » pour faciliter l'identification de matériel disponible sur le territoire. Une relance régulière sera opérée pour solliciter la déclaration dans cet outil en ligne.

Typologies de crise sanitaire	Produits et matériels
Blessés somatiques ou psychiques	Matériel chirurgical
	Benzodiazépines
	Neuroleptiques
	Pansements de différents types
	Plâtre / attelle plâtrée
	Antiseptiques
	Oxymètres
	Spiromètres
Prise en charge de malades, épidémie	Vaccins antigrippaux
	Tests rapides d'orientation diagnostique, TROD grippe
	Masques + gel hydroalcooliques
	Oseltamivir
	Sérum salé isotonique
	Tensiomètre
	ECG et Dopplers
	Anti-inflammatoires
	Bronchodilatateurs (Ventoline)
	Saturomètre
Thermomètres	
Agent infectieux émergent	EPI (tenu étanche imperméable aux liquides), sur bottes
	Protection des yeux et des voies respiratoires

Typologies de crise sanitaire	Produits et matériels
	Respirateurs artificiels
	Produit hydroalcoolique
	Matériel de laboratoire
	Tests rapides de détection d'antigènes
	Médicaments utilisés en soins intensifs (analgésiques, antibiotiques, relaxants musculaires, anesthésiques, médicaments de réanimation, etc.)
	Écran de protection oculaire et facial large / lunettes couvrantes
	Gants nitriles
	Masques FFP2 / FFP3, Cagoule de fuite
Agent NRC	Tenue de protection NRBC (scaphandre GR)
	Appareil normal de protection à visière panoramique ANP VP
	Masque de protection faciale et cartouche filtrante polyvalente
	Gants (en nitrile, en butyle, cryogéniques, en coton)
	Chaussures (surbottes, ou intégrées)
	Appareil respiratoire isolant
	Combinaison Légère de Décontamination : CLD
	Couverture de survie
	Rouleaux de toile tissée adhésive de type tarlatane
	Bouteilles d'O2
	Masques Haute Concentration
	Ciseaux + Bacs de trempage
	Dacryoserum®
	Eau de javel
	Charlottes type bloc
	Terre à Foulon et essuyeurs
	Gants poudreurs
	Flacons de savon doux neutre
Casaques ouvertes	
Surchaussures	
Altération de l'offre de soins	Tests rapides
	Produits de premiers secours

Tableau n°11 : Modalités de recensement de l'offre en matériel – Source : CPTS Mulhouse Agglomération

Moyens mobilisables en cas de coupure réseau électriques, coupure réseau téléphonique, coupure réseau d'eau

Réseau électriques	Coupure réseau téléphonique	Coupure réseau d'eau
Groupe électrogène	Satellite (couteux)	Citernes d'eau
Lanterne LED	Talkies-walkies	Réservoir tampon
Chauffage d'appoint		Camion-citerne à eau
Des bougies		
Lampe à pétrole		
Lampe à piles		
Chargeur et batterie solaire		
Batterie de secours		

Le recensement des solutions de téléconsultation sur le territoire

La CPTS Mulhouse Agglomération a réalisé un recensement des professionnels de santé dans le territoire de la CPTS disposant d'une solution de téléconsultation et le type de la solution privilégiée, grâce à un formulaire de recensement en ligne envoyé à **357 professionnels de santé**. Les réponses obtenus mentionnent les solutions de téléconsultation suivantes : Doctolib, Telemedica, Pulsy Odysweb, Maiia, Medadom, Parceo Facetime, Connex Santé, Whereby, Madietenligne, Madeformed, Qare, Plateforme Domy, Agath.

C - Désignation de référents intra CPTS métiers

La CPTS a identifié la nécessité de désigner des référents par métier en charge de recueillir, transmettre et éclaircir les différentes interrogations soulevées par les professionnels de santé lors d'une SSE. Leur mission consistera à faire le lien entre la CPTS et les professionnels sur le terrain en tenant compte des spécificité pour chaque profession. Ils feront également remonter vers la cellule de crise les informations terrain issues des entretiens effectués. Leur objectif étant de confronter l'organisation proposée par la CPTS et la réalité du terrain ainsi que recueillir le témoignage des personnes en première ligne afin d'adapter au mieux la réponse de la CPTS en cas de SSE.

Les référents devront également mettre en place des solutions d'entretien à distance en cas d'impossibilité de les effectuer en présentiel.

Ces référents sont sélectionnés selon leurs motivation, disponibilités, métiers (pharmacien, médecin etc).

Le tableau reprenant l'identité des référents métiers mobilisables lors d'une crise sanitaire se retrouve en [annexe 3](#) du présent document.

Des référents métiers ont été désignés par la CPTS :

R Oui

D - L'analyse SWOT de la CPTS MA

Après avoir réalisé la cartographie exhaustive du territoire de la CPTS (structures sanitaires, médico-sociales, sociales, collectivités, de moyens humains, et matériels), la réalisation du SWOT permet une analyse complète de la situation de la CPTS dans son environnement interne et externe.

INTERNE	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ● Base de données des référents/institution en cours de constitution ● Existence et antériorité d'une CPTS structure de coordination des PS libéraux ● CPTS MA ayant participé activement à la gestion de la crise Covid ● Création d'un groupe multi-compétences pour rédiger le plan de gestion des crises de la CPTS ● Cohérence du territoire de la CPTS ● Travail de rédaction d'un plan de gestion des crises par anticipation ● Possibilité de faire un RETEX par rapport à la crise du COVID 	<ul style="list-style-type: none"> ● Expérience à perfectionner en gestion des risques au sein de la CPTS ● Absence de travail en commun avec les partenaires/institutions concernant la gestion des risques ● Recensement des solutions de téléconsultation non réalisé ce jour ● Absence de référents intraCPTS formés et motivés ! ● Peu de données sur équipements disponibles : à construire ● Absence d'information / formation des PS / partenaires du territoire de la CPTS ● Communication pendant la crise à organiser
EXTERNE	
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ● Existence de plusieurs cellules de crise qui peuvent s'articuler entre elles et avec la CPTS ● Existence de plusieurs sites de références départementaux / nationaux pour les trouver les infos sur les différents risques : ces sites ont été référencés 	<ul style="list-style-type: none"> ● Difficulté à obtenir les informations sur les risques existants (communes, préfecture, ARS, Plan ORSAN, ES) ● Il n'est pas possible d'anticiper tous les différents cas de crise sanitaire ● Pénurie de médicaments ou de matériel régulière en dehors du contexte de crise ● Risque de changement d'organisation dans les structures (plan de gestion des risques à mettre à jour) ● Communication pendant la crise à organiser (au niveau départemental ou régional)

Tableau n°12 : Le SWOT de la CPTS MA – Source : CPTS Mulhouse Agglomération – mai 2023

III - Préparation de la réponse par la CPTS MA

Afin de répondre à tout type d'événement susceptible d'impacter le système de santé, les CPTS doivent prévoir la constitution d'un dispositif de pilotage de gestion de crise sous la forme d'une cellule de crise qui sera adaptable selon les typologies de Situations Sanitaires Exceptionnelles (SSE).

Unique organe de décision et de pilotage, elle ordonnance les actions mises en œuvre lors du déclenchement du plan de gestion de SSE. Elle assure le lien avec la cellule régionale d'appui au pilotage de l'ARS (la CRAPS) ainsi qu'avec les autres cellules de crise des structures de son territoire (établissement de référence, établissement de 1ère ligne, établissement de 2ème ligne, EMS, MSP, ESP, collectivités et autres...).

Les principales missions de la cellule de crise sanitaire de la CPTS sont :

- d'analyser la situation,
- d'organiser la mobilisation des opérateurs de soins et des professionnels de santé,
- de coordonner l'ensemble des actions,
- de déterminer les parcours de soins,
- de déterminer les filières de prise en charge des patients,
- de contribuer à la continuité des soins,
- d'évaluer les besoins matériels et humains à mobiliser,
- d'assurer le lien avec les tutelles,
- d'assurer une communication avec les institutions, les médias, la population.

À noter que **la cellule de crise ne peut s'autosaisir sans que son processus d'armement n'ait été enclenché**. Il existe au sein de la CPTS une procédure d'activation du dispositif de crise, ainsi qu'un « déclencheur » (membre en charge de ce déclenchement au sein de la cellule de crise).

Déclencheur de dispositif gestion de crise = Président de la CPTS MA ou son suppléant

A - Constitution de la cellule de crise

La cellule de crise d'une CPTS se constitue autour des fonctions suivantes :

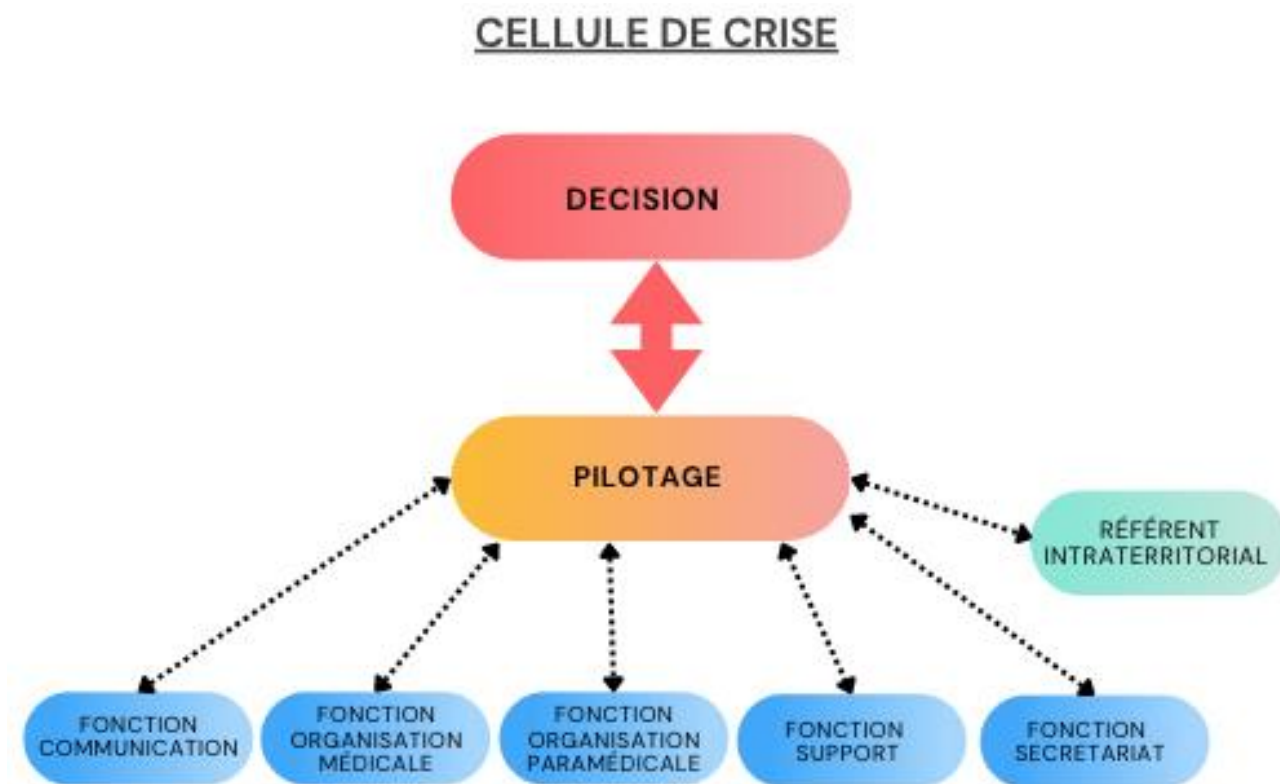


Schéma n°9 : Composition de la Cellule de Crise de la CPTS MA

Fonctions et missions des membres de la cellule de crise

La structuration de la cellule de crise précise pour chaque grande fonction les missions principales qui lui incombent. Il est retenu, que dans l'idéal, chacune des fonctions puisse bénéficier à **minima d'une suppléance** (c'est à dire 2 personnes désignées : 1 titulaire et son suppléant), afin d'éviter une vacance lors de l'activation de la cellule de crise.

Le tableau ci-dessous liste les grandes fonctions ainsi que les missions qui peuvent leur être assignées. Chaque fonction décrite ne nécessite pas forcément une personne dédiée. Ainsi, une même personne peut-elle cumuler plusieurs des fonctions ci-dessous. **Pour autant décideur et pilote seront les seuls interlocuteurs des autorités.**

La désignation des membres de la cellule de crise de la CPTS Mulhouse Agglomération est validée par le Conseil d'Administration.

Fonctions	Missions principales	Référents	Interlocuteurs internes à la CPTS	Interlocuteurs externes à la CPTS
Décision	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le lien avec les tutelles et les partenaires - Valider les actions mises en œuvre par la cellule de crise - Valider la stratégie d'organisation, de communication et d'information - Valider des mesures de sécurisation des PS et patients - Valider la sortie de crise 	<p>Président de la CPTS</p> <p>Suppléant : Référent SSE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> - ARS Grand Est - Collectivités - Communes - Sécurité Civile
Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - Répartir les tâches - Coordonner et animer les différentes composantes de la cellule de crise - Organiser la communication entre les différentes composantes de la conduite de crise au sein de la CPTS, ainsi qu'avec l'extérieur - Assurer la communication avec les autorités en lien avec la fonction décision - Recevoir, analyser et synthétiser les informations - Piloter les points de situation - Mettre en œuvre les actions et les suivre 	<p>Référent SSE : Directrice CPTS MA</p> <p>Suppléant : Président CPTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction décision - Fonction organisation paramédicale - Fonction communication - Référent support - Fonction secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> - ARS Grand Est - Collectivités - Sécurité Civile
Organisation médicale	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la stratégie de prise en charge médicale au regard de la SSE - Adapter la stratégie médicale en fonction de l'évolution de la crise sanitaire - Mobiliser les professionnels médicaux libéraux - Coordonner les prises en charge médicale en lien avec le SAMU - Recenser les publics fragiles - Alerter sur les besoins en produits de santé 	<p>Médecin 1</p> <p>Suppléant : Médecin 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction pilotage - Fonction communication - Fonction organisation paramédicale - Fonction support - Fonction secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> - SAMU
Organisation paramédicale	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la stratégie de prise en charge paramédicale au regard de la SSE - Adapter la stratégie paramédicale en fonction de l'évolution de la crise sanitaire - Mobiliser les professionnels paramédicaux libéraux - Recenser les publics fragiles - Alerter sur les besoins en produits de santé 	<p>1 infirmier libéral et 1 autre PS non médical</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction pilotage - Fonction Communication - Fonction organisation médicale - Fonction support - Fonction secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> - SAMU
Communication Compte tenu du caractère	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la stratégie de communication adaptée à la situation et validée par la fonction décision 	<p>Chargée de communication de la CPTS MA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction Décision - Fonction Pilotage - Fonction organisation médicale 	<ul style="list-style-type: none"> - Presse, médias - Canaux communication institutionnels :

Fonctions	Missions principales	Référents	Interlocuteurs internes à la CPTS	Interlocuteurs externes à la CPTS
stratégique de la communication lors d'une SSE il est conseillé de rattacher la fonction de communication à celle de décision ou au pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger les communiqués de presse - Organiser les points de presse 	Suppléant : coordinatrice CPTS MA	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction organisation paramédicale - Fonction support - Fonction secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> - DGS, alertes ARS Grand Est, Flash AM - Grand Public - CPAM - Adhérents de la CPTS - ES de territoire - Préfecture de Haut-Rhin
Support	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et recenser les besoins en matériel - Gérer les ressources matérielles - Garantir la sécurisation des installations - Gérer les ressources humaines (plannings, remplacements, etc) 	Pharmacien 1 Suppléant : Pharmacien 2	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la CPTS - Fonction Décision - Fonction Pilotage - Fonction organisation médicale - Fonction organisation paramédicale - Fonction support - Fonction secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> - Communes, collectivités - Fournisseurs de matériels - Armée, SDIS, Sécurité Civile
Secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> - Réceptionner les appels téléphoniques et courriels, tenir les mains courantes, tenir le tableau de bord, suivre les points de situation, rédiger les comptes rendus, etc 	Secrétaire de la CPTS MA Suppléant : un salarié de la CPTS MA	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la CPTS - Fonction Décision - Fonction Pilotage - Fonction organisation médicale - Fonction organisation paramédicale - Fonction support 	
Référent métier	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser et communiquer auprès des PSL du métier concerné - Identifier et recenser les besoins en matériel sous les directives de la fonction support - Faire le lien en intraCPTS avec la Cellule de crise (remonter des questions du terrain) et les autres référents métier - Décliner la stratégie mise en place au sein du territoire - Faire les points réguliers avec la cellule de crise 	Un professionnel de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Président de la CPTS - Fonction Décision - Fonction Pilotage - Fonction organisation médicale - Fonction organisation paramédicale - Fonction support 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires extérieurs de la zone concernée

Tableau n°13 : Les différentes fonctions et missions de la cellule de crise de la CPTS MA – Source : CPTS Mulhouse Agglomération

Des fiches Actions pour chaque fonction de la cellule de crise ont été rédigées par anticipation. Celles-ci identifient précisément le rôle de chacun, ses responsabilités, ses actions à réaliser au sein de la cellule de crise ainsi que ses interlocuteurs privilégiés pendant la gestion de la crise.

- **Fiche Actions Fonction Décision**
- **Fiche Actions Fonction Pilotage de la cellule de crise**
- **Fiche Actions Fonction Organisation médicale**
- **Fiche Actions Fonction Organisation paramédicale**
- **Fiche Actions Fonction Communication**
- **Fiche Actions Fonction Supports (logistique, sécurité...)**
- **Fiche Actions Fonction Secrétariat de crise**
- **Fiche Actions Réfèrent IntraCPTS métier**

B - Membres de la cellule de crise

Le tableau reprenant l'identité et les fonctions des membres de la cellule de crise mobilisables sont dans [l'annexe 4a](#) du présent document. Une fois la cellule de crise armée, les membres mobilisés sont à mentionner dans un tableau dédié (voir [annexe 4b](#)).

Le déclencheur de la cellule de crise est la fonction décision.

C - Outils de réponse

Des outils préparés en amont permettront d'optimiser le temps des opérateurs dans la conduite et la gestion de la crise. Ces outils sont :

- Identification du lieu de regroupement de la cellule de crise :

Salle de réunion de la CPTS Mulhouse Agglomération Bureau 1.7 au 1 ^{er} étage du Business Campus 15 rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE Tel : 09 52 92 22 39

- Un classeur de crise pour centraliser [les outils](#), des éventuels équipements nécessaires pour le bon déroulement du fonctionnement de la cellule de crise.

OUTIL	TITRE	RÉFÉRENCE
Outil déclenchement plan gestion crise	Procédure d'activation du dispositif de gestion crise	Fiches réflexes 1 à 4
Outils conduites de crise	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches actions des membres cellule de crise • Cartographie des ressources du territoire (dans le plan de gestion de crise) • Annuaire des membres cellule de crise • Annuaire des référents crise sanitaire (ARS, ville...) • Annuaire des partenaires 	Plan de gestion crise
Outils de traçabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle de main courante des informations entrantes, décisions, actions • Modèle points de situation (échanges avec parties prenantes) • Modèle de CR de réunions • Tableau de bord de suivi des actions à mener (paper board) • Modèles de planning des membres de la cellule • Stylos, cahiers, prises de notes 	Modèles type rédigé par la CPTS Mulhouse Agglomération
Outils génériques de réponse (sur fond jaune les outils qui seront finalisés en 2024)	<ul style="list-style-type: none"> • Listing Rappel des PS mobilisables • Listing stock de base matériel et autres dispositifs • Modalités de distribution du matériel et autres dispositifs fournis par les autorités • Tableau de recensement des moyens humains • Tableau de recensement du matériel fourni par autorités ou autres matériels disponibles (matériels médicaux indispensables, saturomètres, ECG, etc....) 	Fiches de cartographie des ressources du territoire de la CPTS Mulhouse Agglomération
Outils spécifiques par risque	Tableau Solutions de télésanté Listing des locaux potentiellement mobilisables si recours structures dédiées et capacité	

Tableau n°14 : Les outils – Source : CPTS Mulhouse Agglomération

IV - Dispositif de gestion de crise

Un dispositif de gestion de crise est mis en place par la CPTS.

Il est décomposé en **4 phases** :

- De la réception de l'alerte à l'analyse de la SSE
- L'activation du dispositif
- Le pilotage
- L'atterrissage

L'objectif est de mettre en place le circuit de déclenchement du plan de gestion de crise sanitaire le plus rapidement possible dès la réception de l'alerte émanant des autorités.

La personne qui reçoit l'alerte peut être également le responsable de la cellule de crise.

Phase 1 : de la réception de l'alerte à l'analyse de la SSE

La phase 1 se décompose en 3 étapes :

- **Un dispositif de veille opérationnel** : la CPTS a identifié un numéro de téléphone et une boîte mail unique de réception des alertes. Ceux-ci sont veillés afin de permettre la plus grande réactivité possible en cas de SSE.

COORDONNÉES DE LA CELLULE DE CRISE de la CPTS Mulhouse Agglomération

Accueil : 03 67 26 75 50

Référent(s) cellule de crise : - Dr CHAMPENIER : 06 95 36 38 28

- Dr TRYNISZEWSKI : 06 08 02 79 10

Téléphone : 09 52 92 22 39

Mail : crise@cpts-mulhouse-agglo.fr

LOCALISATION DE LA CELLULE DE CRISE de la CPTS Mulhouse Agglomération

Business Campus – Entrée A

1er étage – Bureau 1.7

15 rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE

Ce bureau dispose d'un accès sécurisé et est accessible avec un badge professionnel activé. Un code et une boîte à clé permet à une personne ne possédant pas de badge d'accéder au bâtiment.

La procédure pour organiser une réunion à la CPTS Mulhouse Agglomération est accessible sur https://cptsulhouseagglo-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/secretaire_cpts-mulhouse-agglo_fr/EUpPrXqiYDhBhf7jk5BFdisBuh9W37aouDC1rRV_NHpauA?e=vwGGmV

À noter que l'alerte peut arriver dans la CPTS par différentes voies. En tout état de cause, dès que l'ARS aura été informée, elle adressera un message d'alerte à tous les acteurs santé concernés.

Il est également nécessaire de noter la possibilité d'une **alerte ascendante** : dans ce cas, c'est la CPTS qui informe l'ARS. Pour cela, la CPTS dispose des coordonnées du point focal régional de l'ARS (porte d'entrée de tous les signaux).

COORDONNÉES DU POINT FOCAL RÉGIONAL de l'ARS Grand Est

Tél fixe : 09 69 39 89 89 / Fax : 03 10 01 01 61

E-mail : ars-grandest-alerte@ars.sante.fr

- **Un dispositif de diffusion opérationnel de l'alerte en interne à la CPTS :**

Ce dispositif vise à permettre la retransmission immédiate de l'alerte en interne, dans un premier temps auprès des membres de la CPTS en charge d'activer le dispositif.

- **L'analyse de la situation :**

Avant d'apporter une réponse et armer une cellule de crise, la CPTS doit analyser les caractéristiques de la situation de crise afin d'envisager le meilleur dimensionnement possible de la réponse.

Quelle est la situation ? type de crise ? qui est impacté ? Quelle réponse la CPTS pourrait apporter ? de quelles ressources la CPTS a-t-elle besoin ? Etc.

Si besoin, solliciter des informations complémentaires auprès des autorités.

De même, il est recommandé de relire le plan ORSAN concerné par la situation (ORSAN REB, AVAMI, EPI-CLIM...), ainsi que le plan de gestion de crise de la CPTS. Il est alors possible de décider d'un plan d'actions, dont l'armement de la cellule de crise.

Processus d'activation de la cellule de crise de la CPTS :

COORDONNÉES DE LA CELLULE DE CRISE de la CPTS Mulhouse Agglomération

Accueil : 03 67 26 75 50

Référent(s) cellule de crise : - Dr CHAMPENIER : 06 95 36 38 28

- Dr TRYNISZEWSKI : 06 08 02 79 10

Téléphone : 09 52 92 22 39

Mail : crise@cpts-mulhouse-agglo.fr

LOCALISATION DE LA CELLULE DE CRISE de la CPTS Mulhouse Agglomération

Business Campus – Entrée A

1er étage – Bureau 1.7

15 rue des Frères Lumière 68200 MULHOUSE

Ce bureau dispose d'un accès sécurisé et est accessible uniquement avec un badge professionnel activé.

La procédure pour organiser une réunion à la CPTS Mulhouse Agglomération est accessible sur https://cpts-mulhouse-agglo-my.sharepoint.com/:b:/g/personal/secretaire_cpts-mulhouse-agglo_fr/EUpPrXqiYDhBhf7jk5BFdisBuh9W37aouDC1rRV_NHpauA?e=vwGGmV

Transmission de l'alerte

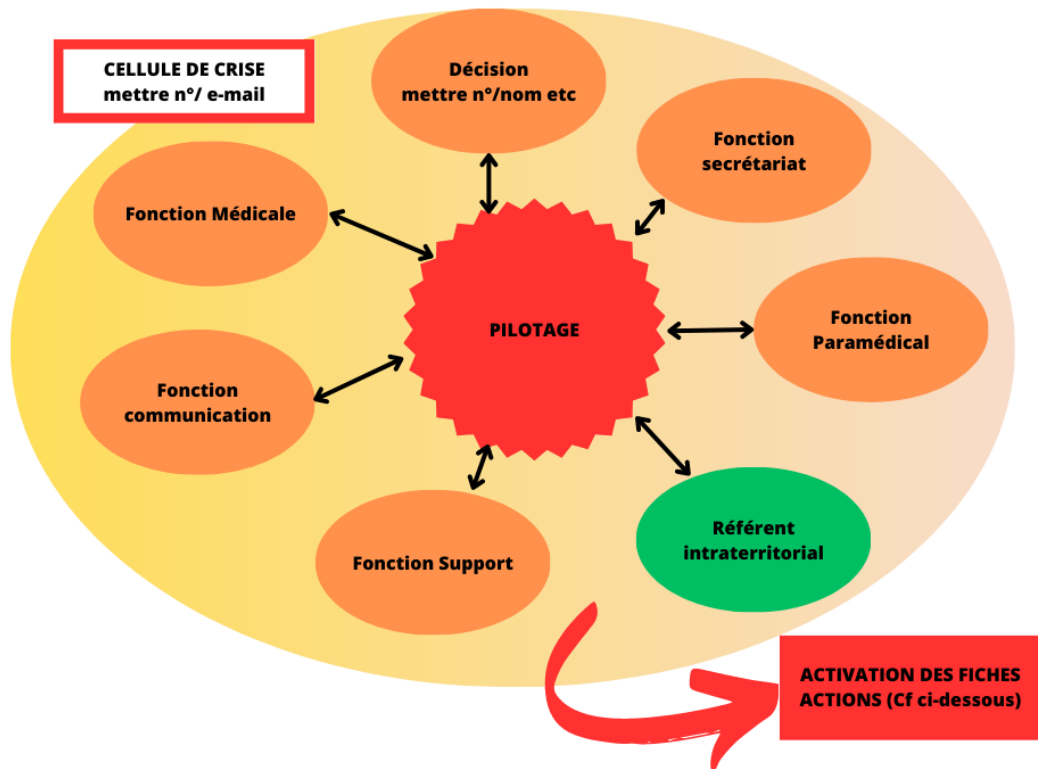
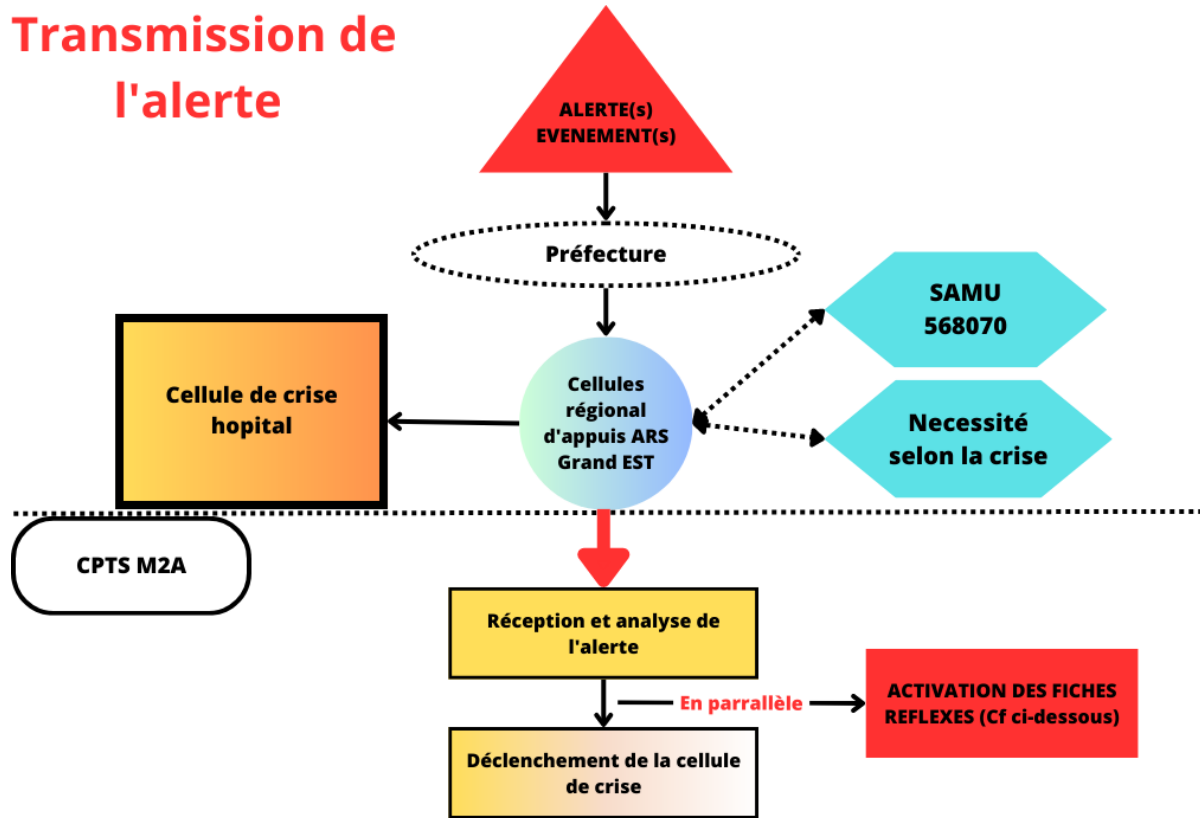


Schéma n°10 : Processus d'activation de la cellule de crise de la CPTS MA

Dès lors qu'une Situation Sanitaire Exceptionnelle se présente, indépendamment de la nature de cette SSE, la CPTS peut utiliser des « **FICHES REFLEXES** » relatives aux 4 étapes de tout processus de gestion de crise. Ces fiches peuvent être utilisées comme fil conducteur pour activer le dispositif de gestion de crise.

Les 4 fiches réflexes se suivent dans la chronologie de la conduite de crise.
Elles ont un code couleur permettant d'identifier les phases auxquelles elles se rapportent.

FICHE 1	RÉCEPTION DE L'ALERTE ET ANALYSE
FICHE 2	INSTALLATION ET CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE
FICHE 3	CONDUITE DE CRISE La fiche réflexe 3 renvoie également à des fiches actions relatives aux missions des membres de la cellule de crise
FICHE 4	ATTERRISSAGE

Tableau n°15 : Récapitulatif des 4 fiches réflexes

Fiche réflexe 1 : Réception de l'alerte et analyse

PROCÉDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date :	Version 1 : 1.0	Date de MàJ : 26/06/2023
FICHE REFLEXE 1 : RÉCEPTION DE L'ALERTE ET ANALYSE		
CONCERNE : TOUTE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LA CPTS		
OBJECTIF : RÉCEPTION DE L'ALERTE, VÉRIFICATION, ANALYSE DE LA SITUATION		
PROCÉDURE	HEURE	FAIT PAR
<p>Action 1 : Réception de l'appel/mail</p> <p>Noter :</p> <p>Heure d'appel/mail :</p> <p>Nom, Prénom de l'appelant :</p> <p>Fonction :</p> <p>N° de téléphone où joindre le correspondant :</p> <p>Origine de l'appel (ARS, Préfecture...) :</p> <p>Le message exact :</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Action 2 : Vérification de l'appel</p> <p>Rappeler le correspondant au numéro noté précédemment pour confirmer la réalité de l'alerte</p> <p>Action 3 : Analyse de la situation</p> <p>Contacteur la fonction Décision (titulaire : président de la CPTS MA, suppléant : référent SSE) en charge de valider la décision d'armer la cellule de crise.</p> <p>Si l'alerte n'est pas validée (exemple territoire CPTS non concerné), le groupe peut suspendre la prise de décision d'armer la cellule de crise</p> <p>Action 4 : Activation du dispositif par le déclencheur</p> <p>Le décideur prend la décision de la transmission de l'alerte aux membres de la cellule de crise et prévient la fonction secrétariat de se rendre en cellule de crise. Cette fonction secrétariat assure l'appel des différents membres de la cellule de crise</p> <p>⇒ FIN DE LA FICHE REFLEXE 1</p> <p>⇒ BASCULER SUR LA FICHE REFLEXE 2</p>		

Phase 2 : Activation du plan de gestion et armement de la cellule de crise

Une fois la décision d'activation du plan de gestion de crise de la CPTS, prise par les personnes habilitées, la cellule de crise doit être armée.

Fiche réflexe 2 : Installation et constitution de la cellule de crise

PROCÉDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date :	Version 1 : 1.0	Date de MàJ : 26/06/2023
FICHE RELEXE 2 : INSTALLATION ET CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE		
CONCERNE : TOUTE PERSONNE DÉSIGNÉE PAR LA CPTS		
OBJECTIF : CONSTITUTION ET INSTALLATION CELLULE DE CRISE		
PROCÉDURE	HEURE	FAIT PAR
<p>Action 1 : Ouverture de la cellule de crise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rejoindre les locaux pré-identifiés de la cellule de crise - Récupérer la mallette gestion de crise et les équipements nécessaires au fonctionnement de la cellule - Ouvrir la mallette gestion de crise et sortir les procédures et fiches réflexes / fiches actions <p>Action 2 : Appel des membres</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoyer un message type aux membres de la cellule de crise, facilement interprétable (Mail type déclenchement cellule de crise pour les membres de la cellule) - Doubler d'un appel téléphonique - En cas d'absence du titulaire, appel du 2nd, puis 3ème remplaçant de chaque fonction <p>Action 3 : Installation de la cellule de crise</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire émarger les membres de la cellule de crise – Fichier d'émargement cellule de crise - Rappel des éléments de contexte de la SSE et échanges sur la stratégie de réponse envisagée - Rappel des consignes de base de fonctionnement de la cellule de crise - Procéder à la répartition des fonctions de la cellule entre les membres - Distribuer les fiches actions à chaque membre de la cellule - Distribuer les outils de conduite de crise <p>Action 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information des membres de la CPTS et des partenaires extérieurs sur l'armement de la cellule de crise - Informer les membres de la CPTS et l'ensemble des partenaires extérieurs de l'armement de la cellule de crise, dont les partenaires institutionnels. (MAIL TYPE : MEMBRE CPTS + PART EXT - Mail type). Ce message doit préciser les coordonnées téléphoniques et email de la cellule de crise <p>⇒ FIN DE LA FICHE REFLEXE 2</p> <p>⇒ BASCULER SUR LA FICHE REFLEXE 3</p>		

Phase 3 : Pilotage de la cellule de crise

Après diffusion de l'alerte en interne, la structure organise la montée en puissance du dispositif en élaborant la stratégie de réponse au sein de la cellule de crise.

Fiche réflexe 3 : Conduite de crise

PROCÉDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date :	Version 1 : 1.0	Date de MàJ : 26/06/2023
FICHE REFLEXE 3 : CONDUITE DE CRISE		
CONCERNE : MEMBRES DE LA CELLULE DE CRISE		
OBJECTIF : GESTION DE LA SITUATION ADAPTÉE A LA CRISE		
PROCÉDURE	HEURE	FAIT PAR
<p>Action 1 : Dans ce cadre il appartient à chaque référent de veiller à la bonne application de sa ou ses fiche(s) : Cf. FICHES ACTIONS FONCTIONS CELLULE DE CRISE</p> <p>En conduite de crise, les objectifs stratégiques de la cellule de crise sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de la réponse à la SSE : définition et mise en œuvre de la stratégie - Le suivi de la SSE : recevoir, traiter et classer les informations entrantes / tenir une main courante / tenir des tableaux de bord de suivi des actions/ réaliser des points de situations - La gestion du sujet sensible de la communication - La gestion des ressources (matérielles / humaines), notamment sur la durée 		

Phase 4 : L'atterrissage

Chaque crise se caractérise par une phase aigüe et une phase de retour à la normale. Lorsque la situation est stabilisée, en lien avec la cellule d'appui de l'ARS, la fonction DECISION de la cellule de crise procède à la levée du plan de gestion crise sanitaire et au désarmement de la cellule de crise.

Il est parfois difficile d'acter le moment où l'on va sortir de la gestion de crise pour repasser à un fonctionnement normal.

Par ailleurs, la réalisation d'un RETEX (démarche qualité) aura toute son importance afin de capitaliser sur l'expérience vécue.

Fiche réflexe 4 : La sortie de crise

PROCÉDURE D'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE		
Date :	Version 1 : 1.0	Date de MàJ : 26/06/2023
FICHE REFLEXE 4 : ATTÉRRISSAGE		
<u>CONCERNE</u> : FONCTION DECISION ET PILOTAGE		
<u>OBJECTIF</u> : SORTIE DE CRISE ET LEVÉE DU PLAN DE GESTION DE CRISE		
PROCÉDURE	HEURE	FAIT PAR
<p>Action 1 : Après analyse de l'évolution de la SSE et après prise de contact avec la cellule d'appui ARS, la fonction décision de la cellule de crise décide de la désactivation du dispositif de gestion de crise et du désarmement de la cellule de crise</p> <p>Action 2 : Noter l'identité du membre de la cellule de crise qui transmet l'information relative à la levée du dispositif de gestion de crise et à la sortie de crise :</p> <p>Action 3 : Informer l'ensemble des membres de la cellule de crise, l'ensemble des membres de la CPTS et les différents acteurs mobilisés de la désactivation du dispositif et du désarmement de la cellule. (par mail ou lettre d'info)</p>		

V - Fonctionnement opérationnel de la cellule de crise

La composition de la cellule de crise est adaptée à la SSE rencontrée : mode restreint ou élargi.

Cette composition est décidée par les personnes habilitées à activer le dispositif de gestion de crise, puis les personnes en charge de la fonction décision.

Elle peut évoluer au fil du temps afin de s'adapter à l'évolution de la SSE.

Pour optimiser le fonctionnement opérationnel de la cellule de crise, des **fiches actions** (type Check-List) sont distribuées à chaque membre précisant sa fonction et ses actions à mettre en œuvre pendant la conduite de crise.

FICHE ACTIONS FONCTION DÉCISION CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS DÉCISION	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Mulhouse Agglomération	
Date :	Version 1 : 1.0
	Date de MàJ : 26/06/2023
Concerne	TOUTE PERSONNE TITULAIRE DE LA FONCTION DÉCISION AU SEIN DE LA CELLULE
Missions	RESPONSABILITÉ GLOBALE DE L'OPERATION
Actions	<p>TEMPS 1 ; ARMEMENT DE LA CELLULE DE CRISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Être en appui et en supervision des premières actions du pilote de la cellule de crise <p>TEMPS 2 ; CONDUITE DE CRISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Superviser le pilotage de la cellule de crise en lien avec le pilote de crise et valider les actions mises en œuvre <input type="checkbox"/> Valider en appui avec les autres fonctions de la cellule un diagnostic de la situation et élaborer un dispositif stratégique de montée en puissance en fonction de la nature et de l'ampleur de la situation <input type="checkbox"/> Valider la gradation de la réponse au regard de la situation Exemples : <ul style="list-style-type: none"> -Gradation 1 : augmentation de la mobilisation intra structures -Gradation 2 : création de structures dédiées (avec adossement à un établissement de référence) <input type="checkbox"/> Faire le lien avec les autorités (Reporting à la cellule d'appui ARS, ...) <input type="checkbox"/> Définir des points de situations, en fonction de l'évolution des événements, à périodicité définie dès le début de la mise en place de la cellule <input type="checkbox"/> Définir la stratégie de communication en lien avec le référent communication (communication de manière graduelle et proportionnée adaptée à l'ampleur et l'évolution de la situation) <input type="checkbox"/> ... <p>TEMPS 3 ; SORTIE DE CRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Décider de la levée du Plan de gestion de crise et vérifier l'opérationnalité de l'application <input type="checkbox"/> Vérifier l'effectivité de la mise en œuvre du retour à la normale
Moyens/ Outils	<i>À déterminer par la CPTS</i>

FICHE ACTIONS PILOTAGE DE LA CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS DU PILOTE DE LA CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Mulhouse Agglomération	
Date :	Version 1 : 1.0 Date de MàJ : 26/06/2023
Concerne	TOUTE PERSONNE DESIGNÉE AU SEIN DE LA CPTS POUR LA FONCTION PILOTAGE
Missions	PILOTAGE DE LA CELLULE DE CRISE (et éventuel secrétariat sauf si fonction dédiée au secrétariat de crise)
Actions	<p>TEMPS 1 ; ARMEMENT DE LA CELLULE DE CRISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Désigner une personne dédiée aux rappels des absents de la cellule de crise si nécessaire et à l'émargement des membres => fonction secrétariat <input type="checkbox"/> Identifier les rôles et responsabilités au fur et à mesure de l'arrivée des membres avec l'aval du responsable de la cellule <input type="checkbox"/> Distribuer les fiches Actions aux membres de la cellule de crise <input type="checkbox"/> Désigner une personne responsable de la traçabilité des fiches réflexes déclenchement Plan gestion crise => fonction secrétariat <input type="checkbox"/> Installer les équipements et les outils pour la conduite de crise <input type="checkbox"/> Désigner une personne pour tenir la main courante de la cellule de crise (cahier ou fichier Excel) => fonction secrétariat <input type="checkbox"/> Assurer ou contrôler la bonne application de la tenue de la main courante (qui retrace l'ensemble des événements survenus de manière chronologique + contacts et décisions prises) <p>TEMPS 2 ; CONDUITE DE CRISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Coordonner le pilotage de la cellule de crise et définir le rythme de fonctionnement de la cellule <input type="checkbox"/> Synthétiser les actions menées (ou à mener) sur un tableau visuel de bord (ou identifier une personne ressource) <input type="checkbox"/> S'assurer de l'application des fiches Actions de chacune des fonctions de la cellule de crise tout au long de la crise <input type="checkbox"/> Formaliser des protocoles et procédures en lien avec la montée en puissance de la situation si besoin <p>TEMPS 3 ; SORTIE DE CRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Coordonner la mise en œuvre de la levée du plan de gestion de crise
Moyens/ Outils	<i>À déterminer par la CPTS</i>

FICHE ACTIONS ORGANISATION MÉDICALE CELLULE DE CRISE

FICHE ACTION ORGANISATION MÉDICALE CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Mulhouse Agglomération	
Date :	Version 1 : 1.0 Date de MàJ : 26/06/2023
Concerne	MÉDECIN DÉSIGNÉ PAR LA CPTS
Missions	PILOTAGE DE L'ORGANISATION MÉDICALE
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier la transmission de l'Alerte Plan Gestion de Crise auprès des professionnels médicaux <input type="checkbox"/> Désigner les rôles et responsabilités au sein d'une sous cellule coordination médicale si besoin <input type="checkbox"/> Définir avec le pilote de la cellule de crise la stratégie de prise en charge (gradation adaptée aux ressources humaines et matérielles) <input type="checkbox"/> Désigner une personne dédiée au suivi et à la traçabilité des recommandations sanitaires (DGS urgent etc..) <input type="checkbox"/> Rester en lien avec les référents médicaux des autres cellules de crise du territoire et transmettre les reportings à la cellule de crise <input type="checkbox"/> Identifier les besoins en santé générés par la situation sanitaire exceptionnelle <input type="checkbox"/> Superviser le rappel des professionnels médicaux en gradation 2 <input type="checkbox"/> Anticiper avec le référent paramédical des actions d'aller vers des populations éloignées du soin <input type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> S'assurer de la transmission de l'information de la levée du Plan de gestion de crise
Moyens /Outils	<i>A déterminer par la CPTS</i>

FICHE ACTIONS ORGANISATION PARAMÉDICALE CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS ORGANISATION PARAMÉDICALE CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Mulhouse Agglomération	
Date :	Version 1 : 1.0 Date de MàJ : 26/06/2023
Concerne	PROFESSIONNEL PARAMÉDICAL DÉSIGNÉ PAR LA CPTS
Missions	PILOTAGE DE L'ORGANISATION PARAMÉDICALE
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Vérifier la transmission de l'Alerte Plan Gestion de Crise auprès des professionnels paramédicaux <input type="checkbox"/> Désigner les rôles et responsabilités au sein sous cellule coordination paramédicale si besoin <input type="checkbox"/> Rendre compte à la cellule de crise : points de situations (point des effectifs, point des besoins matériels...) <input type="checkbox"/> Participer avec le responsable de la cellule de crise et le référent médical à la gradation de la stratégie de prise en charge (gradation adaptée aux ressources humaines et matérielles) <input type="checkbox"/> Désigner une personne dédiée au suivi et à la traçabilité des stocks matériels et prévoir la distribution mis à disposition par autorités <input type="checkbox"/> Évaluer le nombre de professionnels paramédicaux mobilisables <input type="checkbox"/> Rester en lien avec les référents paramédicaux des autres cellules de crise du territoire et transmettre les reporting à la cellule de crise <input type="checkbox"/> Superviser le rappel de nouveaux professionnels paramédicaux en gradation 2 <input type="checkbox"/> ... <input type="checkbox"/> S'assurer de la transmission de l'information de la levée du Plan de gestion de crise
Moyens/ Outils	<i>A déterminer par la CPTS</i>

FICHE ACTIONS COMMUNICATION CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS COMMUNICATION CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Mulhouse Agglomération	
Date :	Version 1 : 1.0 Date de MàJ : 26/06/2023
Concerne	PERSONNE DESIGNÉE PAR LA CPTS POUR LA COMMUNICATION
Missions	MISE EN ŒUVRE DE LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rédiger des supports de communication interne et externe validés par la fonction décision de la cellule de crise <input type="checkbox"/> Organiser des points de presse si nécessaire <input type="checkbox"/> Faire le reporting des communications émanant des autres cellules de crise du territoire et des autorités <input type="checkbox"/> Identifier un porte-parole pour assurer la communication interne et externe (autorités, médias...) <input type="checkbox"/> ...
Moyens/ Outils	<i>À déterminer par la CPTS</i>

FICHE ACTIONS SUPPORT CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS SUPPORT CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Mulhouse Agglomération	
Date :	Version 1 : 1.0 Date de MàJ : 26/06/2023
Concerne	PERSONNE NOMMÉE PAR LA CPTS
Missions	COORDINATION DES BESOINS EN SUPPORT LOGISTIQUE ET SECURITÉ
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identifier et recenser les besoins en matériel <input type="checkbox"/> Organiser la distribution de stock <input type="checkbox"/> Contacter les prestataires et personnes ressources pour piloter l'acheminement des équipements logistiques <input type="checkbox"/> Sécuriser les installations dédiées si besoin <input type="checkbox"/> Identifier des personnes responsables des infrastructures dédiées si besoin <input type="checkbox"/> ...
Moyens/ Outils	<i>À déterminer par la CPTS</i>

FICHE ACTIONS SECRÉTARIAT DE LA CELLULE DE CRISE

FICHE ACTIONS SECRÉTARIAT CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Mulhouse Agglomération	
Date :	Version 1 : 1.0 Date de MàJ : 26/06/2023
Concerne	PERSONNE EN CHARGE DE LA FONCTION SECRÉTARIAT
Missions	TENUE DU SECRÉTARIAT DE LA CELLULE DE CRISE
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réception des appels et courriels <input type="checkbox"/> Tenue de la main courante (listings des appels, des mails, décisions prises...), ce qui assure la traçabilité de ce qui se déroule dans la cellule <input type="checkbox"/> Rédaction des points de situations (attention, selon le profil du secrétariat et la charge de travail, cette fonction peut être confiée au pilote) <input type="checkbox"/> Suivi des transmissions de documents aux institutions <input type="checkbox"/> Rédaction de tout document nécessaire pour le suivi des actions <input type="checkbox"/> Remplissage des Tableaux de bord (actions à mener ou qui ont été menées) <input type="checkbox"/> Formalisation de CR de réunions si besoin
Moyens/ Outils	<i>À déterminer par la CPTS</i>

FICHE ACTIONS RÉFERENT INTRACPTS ZONE

FICHE ACTIONS RÉFERENT REPRESENTATION INTRA TERRITORIALE DE LA CELLULE DE CRISE	
Plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS Mulhouse Agglomération	
Date :	Version 1 : 1.0 Date de MàJ : 26/06/2023
Concerne	TOUT PROFESSIONNEL MÉDICAL OU PARAMÉDICAL OU AUTRE DESIGNÉ PAR LA CPTS
Missions	REPRÉSENTATION DE LA CELLULE DE CRISE AU SEIN DU ZONAGE DE LA CPTS
Actions	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mobiliser les PSL de la zone <input type="checkbox"/> Identifier et recenser les besoins en matériel de la zone <input type="checkbox"/> Faire le lien avec la cellule de crise de la CPTS et les autres représentants territoriaux <input type="checkbox"/> Faire le lien avec le pilote de la cellule de crise <input type="checkbox"/> Réaliser des points réguliers avec la cellule de crise <input type="checkbox"/> Décliner sur le territoire la stratégie mise en place <input type="checkbox"/> ...
Moyens/Outils	<i>À déterminer par la CPTS</i>

VI - DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

A - Politique d'archivage du plan de gestion de crise

La sauvegarde de l'ensemble du plan de gestion de crise (partie générique + ensemble des fiches actions, annuaires...) constitue un enjeu pour minimiser l'impact d'éventuelles pertes de données. La CPTS devra formaliser une procédure de sauvegarde et d'archivage, en incluant à la fois un stockage d'une version papier et d'une version numérique (non modifiable).

lieu de conservation	<ul style="list-style-type: none"> • Locale 1 : Local de la CPTS MA • Locale 2 ?????
archivage électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Clé USB, disque dur interne ou externeCloud • Cloud
Mise au format qualité des documents accessibilité à l'extérieur de la structure, sécurité, disponibilité, confidentialité	<ul style="list-style-type: none"> • Date d'application : septembre 2023 - Version [001] • Auteurs : GUIDOUM Mabrouka ; ARSLAN Teyfik ; CHAMPENIER Rachel; TRYNISZEWSKI Frédéric • durée de validité : du 09/2023 au 09/2024
les autorisations et droits d'accès	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible au : public • Modifiable : seulement par <u>le référent SSE</u> ou <u>toute personne désignée</u> par lui
modalités de réactualisation	<ul style="list-style-type: none"> • Une mise à jour annuelle : les annuaires, les coordonnées de contact , moyens humains et matériel, fiches réflexes ...etc • Recours au RETEX
Précautions	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage: deux sauvegardes + deux endroits différents • Format papier: numirisé (risque détériorations , sinistre) • Format numérique : PDF , crypter ou chiffrer le document sur un ordinateur ou un disque dur externe

B - Réactualisation du document

La réactualisation du plan de gestion de crise sanitaire, de l'ensemble des annexes et outils est nécessaire pour les raisons suivantes :

- Évolution de la réglementation, des ressources humaines, matérielles, etc.
- Correction des erreurs, dysfonctionnements détectés lors de la mise en application du document
- Amélioration continue du document
- Modification de l'environnement et écosystème de la CPTS

Cette mise à jour garantit une transmission des informations aux membres de la CPTS.

La réactualisation du document permet de garantir sa pertinence et sa conformité aux attentes des institutions.

La réactualisation du document sera réalisée de manière régulière, *a minima* annuellement.

C - Politique d'information / sensibilisation / Plan de formation

La CPTS doit prévoir de sensibiliser les professionnels de santé à la gestion de crise afin de faciliter l'appropriation de l'organisation structurée du plan de gestion de crise.

Les professionnels doivent, en effet, avoir la capacité de connaître les principales modalités de l'activation du dispositif de gestion de crise afin de limiter le stress et les décisions inappropriées que peut induire la survenue d'une situation sanitaire exceptionnelle.

La mise en place d'une politique d'information est essentielle pour mieux appréhender l'écosystème des dispositifs de gestion de crise et pour faciliter la gestion et la conduite d'une SSE.

Il est conseillé de planifier :

- Une Session d'information Annuelle à l'ensemble des adhérents de la CPTS sur :

		
LES MODALITÉS DE L'ACTIVATION DU DISPOSITIF DE GESTION CRISE (LES FICHES RÉFLEXES)	PRÉSENTER L'ÉCOSYSTÈME DE LA CPTS (RECOURE AU CHAPITRE II)	FORMATIONS GESTION DES SSE

D - Programme annuel d'exercices et d'entraînements --> MISE EN PLACE COURANT 2024

L'exercice et l'entraînement représentent une étape opérationnelle incontournable de la préparation à la gestion d'une SSE.

Il permet :


- De tester les dispositifs et le plan de gestion de crise sanitaire de la CPTS incluant les tests des outils de conduite de crise.

- D'acquérir de l'expérience en conduite de crise et d'identifier les points forts et les points faibles de la stratégie du plan dispositif de gestion de crise activé afin de pouvoir mettre en place des axes d'amélioration.

Le point de départ de la conception d'un exercice est basé sur l'écriture d'un scénario qui peut être joué en interne à la CPTS (ou avec les autorités et autres partenaires du territoire) sur l'ensemble (ou une ou plusieurs étapes) du dispositif de crise (exercice global ou partiel).

Le suivi et l'évaluation de l'exercice doivent être pilotés par un groupe dédié (évaluateurs / observateurs interne / externe) définissant les objectifs, la temporalité de l'exercice et les outils d'évaluation adaptés (grille d'évaluation...).

Programme annuel d'exercices et entrainements

 <p>CPTS Mulhouse Agglomération Communauté Professionnelle Territoriale de Santé</p>	<h3>FORMATIONS ET EXERCICES DE MISE EN ŒUVRE</h3>	<p>PLAN GESTION DE CRISE SANITAIRE CPTS MULHOUSE AGGLOMERATION</p>
<p>MISSIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Informer régulièrement l'ensemble des les adhérents de la CPTS par le plan de gestion de crise sanitaire de son existence et des obligations afférentes. <input type="checkbox"/> Informer sur les formations existantes et inviter les professionnels de santé formé à se déclarer à la CPTS. <input type="checkbox"/> Réaliser à intervalle régulier des exercices de simulation de plan de gestion de crise sanitaire pour tester la robustesse procédurale et faciliter leur mise en œuvre en situation réelle. 		<p>Version 1 09/2023</p> <p>Référent SSE CPTS MA :</p> <p><i>CHAMPENIER Rachel</i></p>
<p>CONDUITE A TENIR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réalisation annuelle d'une session d'information « gestion de crise sanitaire » rappelant : <ul style="list-style-type: none"> ○ le cadre réglementaire de plan gestion de crise sanitaire, ○ les modalités de l'activation du dispositif de gestion crise sanitaire, ○ les procédures de la conduite de crise sanitaire. <input type="checkbox"/> Exercice de simulation plan gestion de crise sanitaire annuel, piloté par le Référent SSE CPTS MA : <ul style="list-style-type: none"> ○ implication dans l'exercice des membres de la cellule de crise, ○ implication des adhérents de la CPTS, ○ implication des partenaires en gestion de crise externes (ES, PS, collectivité etc...). <p><i>L'exercice peut être parcellaire et ne concerner qu'une partie du dispositif de gestion crise sanitaire</i></p>		

E - RETEX et réévaluation du dispositif

Le **RETEX** est une méthode de **Retour d'Expérience** (analyse à posteriori) qui « aide à identifier de manière systémique et collective ce qui a et ce qui n'a pas fonctionné, et pourquoi et comment s'améliorer ». (*After action reviews and simulation exercises. s.l. : OMS, 2018.*)

La démarche RETEX requiert le passage d'une logique individuelle à une logique collective.

La phase de retour d'expérience peut intervenir après une phase de réponse à une crise sanitaire ou la réalisation d'un exercice de simulation, afin de mettre en place une série d'actions correctrices.

Les objectifs du RETEX :

- **La réalisation du bilan des actions mises en œuvre en conduite de crise.**
- L'identification des points forts et/ou les faiblesses observés au cours de la gestion d'une situation sanitaire exceptionnelle.
- L'identification des éventuels écarts entre la réalité et l'attendu formalisé dans le plan de gestion de crise (procédure, fiches réflexes, fiches actions, outils de gestion de crise ...etc.), les actions et les capacités de réponse mises en œuvre au sein de la cellule de crise.

Ce travail de synthèse collectif a pour but :

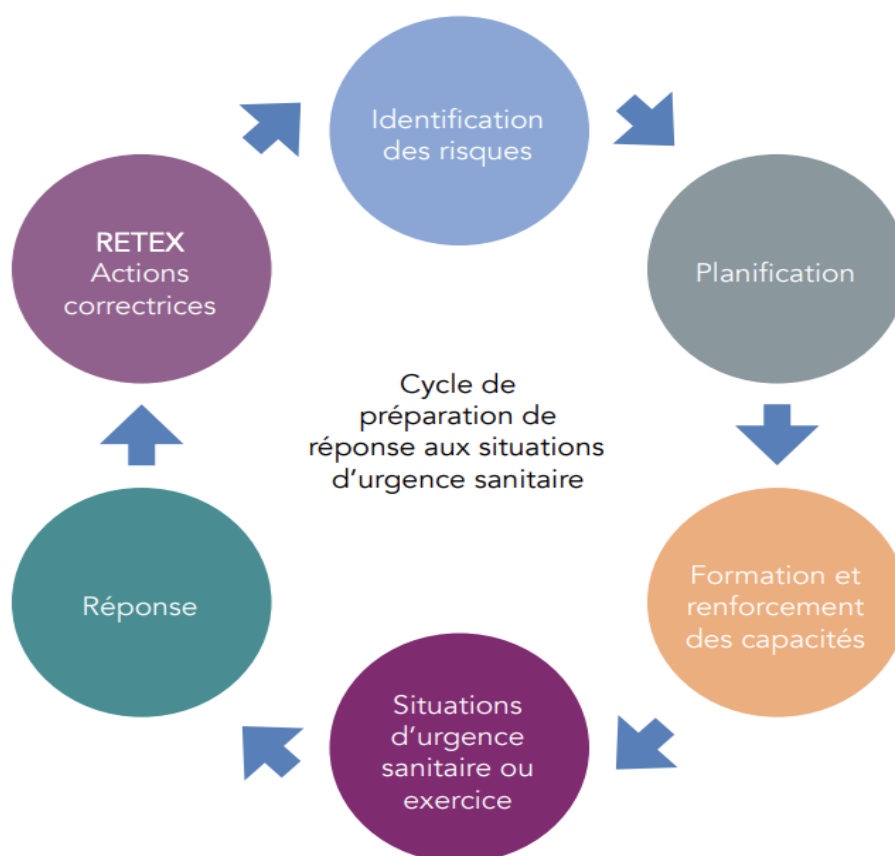


Schéma n°11 : Cycle de préparation et de réponse aux situations d'urgence sanitaire – Source : RETEX guide méthodologique SSE

Les types d'acteurs du RETEX :

- Membre(s) du comité de pilotage en charge de la validation.
- Un référent RETEX en appui méthodologique.
- Une équipe RETEX, le pilote en charge de la mise en œuvre.

Méthodologie du RETEX :

Le RETEX recourt à une méthode qui permet de faciliter la démarche d'analyse a posteriori.

Dans un RETEX il y a toujours un temps de préparation, un temps pour la mise en œuvre et restitution et un temps de suivi /valorisation des actions correctives.

Les 3 phases du RETEX :

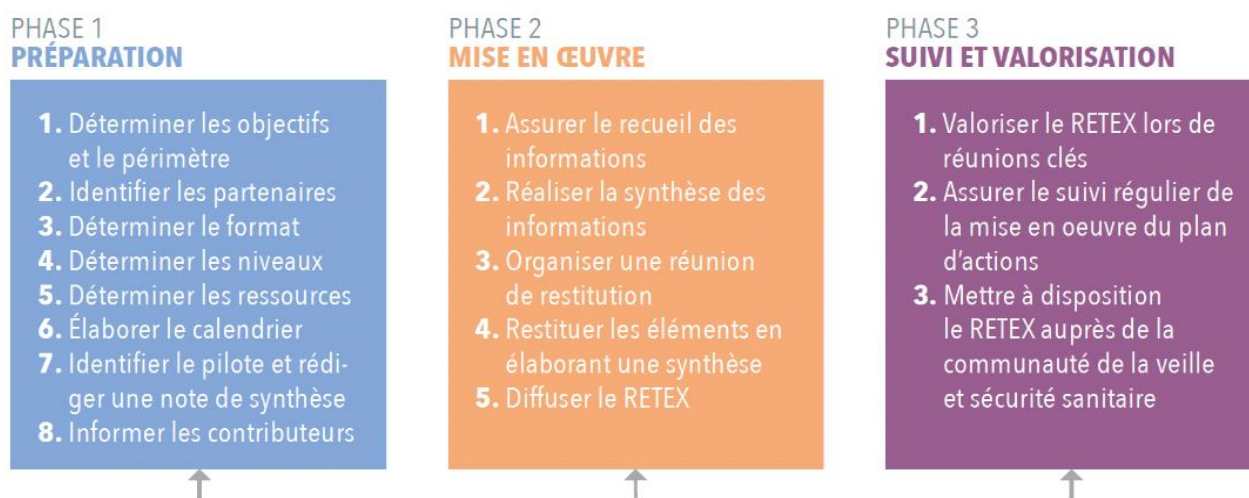


Schéma n°12 : Processus du RETEX – Source : RETEX guide méthodologique SSE

La phase de préparation	
Les étapes	Les détails
1. Déterminer les objectifs et le périmètre (quel phase cible-t-il le RETEX)	<input type="checkbox"/> Vise-t-il l'analyse générale ou l'analyse d'un axe particulier de la stratégie mise en œuvre ? <input type="checkbox"/> Déterminer la /les capacité(s) ciblé(s) ? ✓ Les capacités de surveillance en santé humaine ✓ Les capacités de détection ✓ Les capacités de coordination ✓ Les capacités de réponse ✓ Les capacités de communication <input type="checkbox"/> Analyse-t-il un périmètre/une phase particulier(ère de gestion de crise ? ✓ Réception de l'alerte et l'analyse de la SSE ✓ Installation et constitution de la cellule de crise ✓ Conduite de crise ✓ Sortie de crise <input type="checkbox"/> Le plan de gestion des SSE nécessite-il une révision particulière ?
2. Identifier les partenaires	<input type="checkbox"/> Identification de l'ensemble des acteurs mobilisés

La phase de préparation																										
Les étapes	Les détails																									
<p>3. Déterminer les niveaux (Le référent RETEX)</p> <table border="1"> <caption>Tableau de niveaux d'analyse de RETEX</caption> <thead> <tr> <th>Gravité</th> <th colspan="3">Tableau de niveaux d'analyse de RETEX</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Forte</td> <td>2</td> <td>2</td> <td>3</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Moyen</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Faible</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>2</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Faible</td> <td>Moyen</td> <td>Forte</td> <td>Occurrence</td> </tr> </tbody> </table>	Gravité	Tableau de niveaux d'analyse de RETEX				Forte	2	2	3		Moyen	1	1	2		Faible	0	1	2			Faible	Moyen	Forte	Occurrence	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La gravité réelle ou potentielle de l'événement (perturbation de l'organisation) <ul style="list-style-type: none"> ✓ faible : l'événement a pu être géré avec les procédures, l'organisation et les moyens habituels ✓ moyenne : l'événement a pu être géré en adaptant les procédures, l'organisation ou les moyens habituels ✓ forte : pour la gestion de l'événement, il a fallu créer des nouvelles procédures, organisations et/ou faire appel à des moyens de renfort <input type="checkbox"/> L'occurrence de l'événement : <ul style="list-style-type: none"> ✓ faible : l'événement se produit <u>rarement</u> ou <u>jamais</u> ✓ moyenne : l'événement se produit <u>de temps en temps</u> ✓ forte : l'événement se produit <u>régulièrement</u>
Gravité	Tableau de niveaux d'analyse de RETEX																									
Forte	2	2	3																							
Moyen	1	1	2																							
Faible	0	1	2																							
	Faible	Moyen	Forte	Occurrence																						
<p>4. Déterminer le format</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Quatre modèles de RETEX : <ol style="list-style-type: none"> 1. Niveau 0 – Revue d'amélioration opérationnelle 2. Niveau 1 – Débriefing « à chaud » 3. Niveau 2 – RETEX interne : 3 mois max après la fin de l'événement 4. Niveau 3 – RETEX externe 																									
<p>5. Déterminer les ressources allouées au RETEX (humaines, financières, logistique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La disponibilité des membres de l'équipe RETEX (3 étapes) <input type="checkbox"/> Identifier les contributeurs du RETEX (le référent RETEX, le pilote, les personnels concernés par l'événement, les partenaires extérieurs) <input type="checkbox"/> Le guide méthodologique de RETEX <input type="checkbox"/> Déterminer les moyens de communication modernes : visioconférence (application, mail type pour les RDV d'entretiens individuels) <input type="checkbox"/> Un classeur dédié au rapport de RETEX <input type="checkbox"/> Les frais liés au(x) déplacement(s) des membres de l'équipe RETEX <input type="checkbox"/> Préparation des questionnaires qui ciblent certains moments, aspects ou certaines facettes de la gestion de crise 																									
<p>6. Élaborer le calendrier de mise en œuvre (< 3 mois)</p>	<p>Diagramme de Gantt ou un autre outil</p>																									
<p>7. Identifier le pilote et rédiger une note de synthèse (Le référent RETEX)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rédaction de note cadre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Description de l'évènement ✓ Quels problématiques pour réaliser un RETEX ? ✓ Définir les précédents étapes métrologique (1-6) ✓ Désigner le pilote 																									
<p>8. Informer les contributeurs (Le référent ou un membre de l'équipe RETEX)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Préciser les modalités de mise en œuvre du RETEX : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Questionnaire online ✓ Entretiens collectifs ✓ Entretiens individuels <input type="checkbox"/> Informer les contributeurs 																									

Tableau récapitulatif des niveaux de Retex : (Retour d'expérience guide méthodologique – Situations d'urgence sanitaire et exercices de simulation, 2019)

PARAMÈTRES	NIVEAU 0 RAO	NIVEAU 1 DÉBRIEFING	NIVEAU 2 RETEX INTERNE	NIVEAU 3 RETEX EXTERNE
Périmètre	Externe	Interne Interne +/-	Externe Interne +/-	Externe
Implication organisation	Technique	Technique +/- tactique	Technique, tactique +/- stratégique	Toute l'organisation
Neutralité du pilote	Référent Retex	Pilote interne ou référent Retex	Pilote interne ou référent Retex	Entité externe
Complétude de la collecte	Réunion plénière	Réunion plénière	Questionnaire+/- interviews	Questionnaire+/- interviews
Délais	< 3 mois	< 1 mois	< 3 mois	< 3 mois
Exemples	Exercice, astreinte	Campagne de vaccination	Épidémie de rougeole, weiss Nile virus	Contamination de lait infantile

La phase de mise en œuvre	
Les étapes	Les détails
1. Assurer le recueil des informations (Le pilote + équipe RETEX)	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Recenser les sources d'informations écrites disponibles : <ul style="list-style-type: none"> ✓ les mains courantes * comptes rendus * notes * communiqués de presse * rapports de mission <input type="checkbox"/> Construire un chronogramme des événements de la SSE (main courante) support d'entretien à compléter et à valider <input type="checkbox"/> Réaliser un échantillonnage des acteurs à interviewer (organisation, rôle et les tâches assignées) <input type="checkbox"/> Définir la modalité de recueillir les informations <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunion plénière : collecte puis analyse des nouvelles informations ✓ Questionnaire online ✓ Entretien collectif ✓ Entretien individuel
2. Réaliser la synthèse des informations (le pilote + l'équipe RETEX)	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fusionner les éléments recueillis <input type="checkbox"/> Restituer fidèlement le propos de l'interviewé <input type="checkbox"/> Tirer les points d'accord / de désaccord <input type="checkbox"/> Synthèse de l'évènement : tableau des points forts et des difficultés rencontrées (causes profondes)
3. Organiser une réunion plénière de restitution	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'analyse collective, globale, multidimensionnelle (organisationnels, techniques et humains) de la situation et de gestion de l'évènement <input type="checkbox"/> Identifier des recommandations SMART Spécifiques, Mesurables, Accessibles, Réalistes et Temporellement identifiées : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recommandations prioritaires : intervenir en urgence ✓ Recommandations d'effets rapides : solutions faciles et rapides ✓ Recommandations à long terme
4. Restituer les éléments en élaborant un document de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Sous forme d'une note, d'un compte rendu, d'un rapport <input type="checkbox"/> Définir un plan d'actions
5. Diffuser le RETEX à l'ensemble des contributeurs et au commanditaire.	<p>Oui</p>

La phase de suivi et de valorisation du RETEX	
Les étapes	Les détails
1. Valoriser le RETEX lors de réunions	<input type="checkbox"/> Présenter le RETEX auprès des acteurs partenaires en gestion de SSE <input type="checkbox"/> Faire connaître le RETEX à l'extérieur (publication, Intranet et Internet, colloques...)
2. Assurer un suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'actions	<input type="checkbox"/> Désigner un responsable de suivi du plan d'actions RETEX <input type="checkbox"/> Réunion mensuelle
3. Maintenir l'accès aux RETEX	<input type="checkbox"/> Mettre à disposition le RETEX sur des bases de données et partager les résultats avec les adhérents et les partenaires

Pour davantage de précisions, vous pouvez consulter :

Retour d'expérience – Guide méthodologique – Situations d'urgences sanitaire et exercices de simulations (2019), [En ligne], disponible : https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_retex_bd.pdf

CHECK LIST de rédaction d'un Plan de Gestion de Crise (MÉMO DES ÉLÉMENTS À ABORDER)

R Fiche identité CPTS

PILOTAGE

R Tableau des membres du comité de pilotage

R Modalités de fonctionnement du comité (réunions, moyens utilisés, participation à journée crise sanitaire du 28.02.23, toute autre information permettant d'identifier la comitologie)

R Référent SSE retenu

ÉCOSYSTÈME

R Tableau des communes du territoire de la CPTS incluant le nombre d'habitants par commune et date du recensement

R Cartographie des risques (naturels, technologiques) du territoire de la CPTS (en collaboration avec la DDARS)

R Tableau des ressources du territoire (établissements, structures exercice coordonné...) et description des interactions avec le plan de gestion de crise de ces structures et celui de la CPTS

R Tableau des collectivités territoriales

- En [annexe 1](#) : tableau avec coordonnées des référents institutionnels SSE
- En [annexe 2](#) : tableau avec coordonnées des référents SSE des structures

R Description des ressources extraterritoriales de la CPTS (interCPTS)

R Identification des référents SSE des autres CPTS

- En [annexe 2a](#) : tableau avec coordonnées des référents SSE des autres CPTS

R Recensement des moyens humains pouvant être mobilisés (répartition par catégorie de PS et par communes)

Description des modalités de recensement des moyens matériels

- Possibilité d'identifier les locaux mobilisables (stockage, création structures dédiées...)
- Si réemploi de procédures mises en place lors de la crise COVID : indiquer les procédures concernées

R Description des modalités de recensement des solutions de téléconsultation, de la procédure de collecte, de la conservation des données

R Référents CPTS métier : modalités de désignation

- En [annexe 3](#) : tableau avec coordonnées des référents intraCPTS de zones

RSWOT identifiant les forces, faiblesses, opportunités, menaces

PRÉPARATION DE LA RÉPONSE PAR LA CPTS

R Modalités de constitution et d'organisation de la cellule de crise, modalités de désignation des membres

R Description de la répartition des missions entre les membres de la cellule de crise (*possibilité de repartir des exemples du tableau page 12-13-14 à adapter à la CPTS*)

- En [Annexe 4a](#) : tableau avec coordonnées des membres mobilisables de la cellule de crise
- En [Annexe 4b](#) : tableau avec coordonnées des membres mobilisés de la cellule de crise

- Présentation des fiches actions des différentes fonctions retenues au sein de la cellule de crise (*possibilité de repartir des exemples [des fiches actions de la page 26](#)*)

R Procédure d'activation du dispositif de gestion de crise et identification du déclencheur (membre de la cellule de crise en charge du déclenchement)

R Présentation d'outils de conduite de crise, de traçabilité (exemple : annuaire, modèle de CR de réunion, modèle de main courante...)

DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE

- Description des modalités du dispositif de veille opérationnel : téléphone, mail dédié, personnes habilitées, sécurisations données
- Description des modalités du dispositif de diffusion opérationnel de l'alerte en interne : schéma de diffusion avec les différentes étapes (niveau cellule, niveau CPTS...)
- Description des modalités de diffusion de l'alerte aux membres de la cellule de crise (messages...)
- Description des modalités d'analyse de la situation avant armement de la cellule de crise (procédures, traçabilité)
- Création de fiches réflexes (à utiliser pour chaque étape de la gestion de crise)

R Identification du lieu de regroupement de la cellule de crise

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

R Définition de la politique d'archivage du plan de gestion de crise (incluant un volet numérique et papier)

R Modalités de réactualisation du document

R Modalités d'information sur l'existence du plan de gestion de crise

R Description des formations éventuellement envisagées

- Description des programmes d'exercice (exemple test alerte, test armement cellule)

R Modalités d'organisation retenues pour la réalisation de RETEX